



Photo : Archives de la Société d'histoire de Sillery.

MAISON PATRIMONIALE BIGNELL, CONSTRUITE EN 1811.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Document déposé le
11 AVRIL 2023



18 ans (2004-2022)

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca
Téléphone : (418) 641-6301, poste 3091

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/Conseils_quartier/sillery
<https://www.facebook.com/Conseil-de-quartier-de-Sillery>

Table des matières

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	5
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE	5
2.2 CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY.....	5
2.3 MEMBRES	5
2.4 TERRITOIRE DU QUARTIER.....	6
2.4.1 AIRES DE DIFFUSION	7
2.4.2 POPULATION.....	7
2.4.3 LE QUARTIER DANS LA VILLE.....	7
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	9
3.1 ASSEMBLÉES	9
3.2 PRÉSENCES.....	9
3.3 INVITÉS DU CONSEIL.....	9
3.4 PARTICIPATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS.....	10
3.5 RÉSOLUTIONS.....	11
3.6 COMPOSITION DU CONSEIL	11
3.7 COMMUNICATIONS DU CONSEIL	12
4. DEMANDE D'OPINION ET DE CONSULTATION	13
4.1. R.C.A.3V.Q. 320, LOT D'ANGLE	13
5. ACTIVITÉS ET RÉSOLUTIONS	14
5.1. MOBILITÉ DURABLE ET ENVIRONNEMENT	15
5.1.1 MOBILITÉ ACTIVE POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DES GRANDS CHANTIERS	15
5.1.2 MAINTIEN ET OUVERTURE DES « CHARCOTTES » DURANT LES TRAVAUX.....	15
5.1.3 AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DU PPU DE SILLERY	16
5.1.4 AMÉLIORATION DES LIENS DE MOBILITÉ ACTIVE.....	17
5.1.5 RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	17
5.2 URBANISME ET AMÉNAGEMENT.....	19
5.2.1 AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION SUR L'AVENUE ROGER-LEMELIN	19
5.2.2 MODIFICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	20
5.2.3 NOUVELLE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE	22
5.3 HISTOIRE, PATRIMOINE ET CULTURE	22
5.3.1 MAISON PATRIMONIALE BIGNELL	22
5.3.2 SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT-CHARLES-GARNIER	23
5.3.3 SAUVEGARDE D'UN ÉLÉMENT EMBLÉMATIQUE	24
5.3.3 COMITÉ DE DÉMOLITION.....	24
5.4 COMMUNAUTAIRE, PARC ET LOISIRS.....	24
5.5 AUTRES	25
6. COLLABORATIONS	26
6.1 TABLE DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DES CONSEILS DE QUARTIER	26
6.2 TABLE DE CONCERTATION VÉLO DES CONSEILS DE QUARTIER	26
6.3 BALADE EN VÉLO AVEC NOS ÉLU.ES.....	26
6.4 DEUXIÈME ÉDITION, SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE	26
6.5 CONSEIL DE LA CULTURE	27
7. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS	28
7.1 PARTICIPATION CITOYENNE	28
7.2 RÉSUMÉ DES INTERVENIONS CITOYENNES	28
7.3 UTILISATEURS DE FACEBOOK	30
8. ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL	31
8.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	31
8.2 FONCTIONNEMENT ET OPÉRATIONS COURANTES.....	32
8.2.1 ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES.....	32
8.2.2 PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	32
8.2.3 ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES.....	33

8.2.4	PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES	33
-------	-------------------------------------	----

ANNEXES..... |

I.	PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 AVRIL 2022.....	I
II.	CONFÉRENCE DES MOSAÏCULTURES DU 12 AVRIL 2022.....	VIII
III.	IN MEMORIAM, PIERRETTE VACHON-L'HEUREUX, 1941-2022	XI
IV.	LES RÉDACTRICES, RÉDACTEURS ET COLLABORATEURS	XII



Liste des illustrations

Illustration 1.	Emplacement du sentier des Grands-Domains-de-Sillery	15
-----------------	--	----

Liste des photos

Photo 1.	Pavillon-pergola de la résidence des lieutenants-gouverneurs.....	10
Photo 2.	Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain	17
Photo 3.	L'avenue Roger-Lemelin, vue vers l'ouest.....	19
Photo 4.	Maison patrimoniale Bignell.....	xii

Liste des figures

Figure 1.	Publicité de la semaine de sensibilisation, 2022.....	27
Figure 2.	Répartition des dépenses de fonctionnement, 2022.....	32

Liste des tableaux

Tableau 1.	Liste des membres du Conseil, 2022.....	6
Tableau 2.	Les 29 Conseils de quartier de la Ville	8
Tableau 3.	Assemblées du Conseil, 2022.....	9
Tableau 4.	Présence des membres du Conseil d'administration aux séances du Conseil, 2022.....	10
Tableau 5.	Sommaire des 14 résolutions, 2022.....	11
Tableau 6.	Composition du Conseil d'administration, 31 décembre 2022.....	12
Tableau 7.	Postes des membres du Conseil d'administration, 2022.....	12
Tableau 8.	Répartition des résolutions, 2022.....	14
Tableau 9.	Participation citoyenne	28
Tableau 10.	Répartition des utilisateurs de Facebook par groupes d'âges, 2022.....	30
Tableau 11.	Bilan de l'actif, 2022	31
Tableau 12.	Bilan du passif, 2022.....	31
Tableau 13.	Revenus et dépenses de fonctionnement, 2022	32
Tableau 14.	Dépenses de fonctionnement, 2022.....	32
Tableau 15.	Revenus et dépenses du projet de sécurité routière, 2022.....	33
Tableau 16.	Dépenses du projet, 2022	33

Liste des cartes

Carte 1.	Quartier de Sillery.....	5
Carte 2.	Le quartier de Sillery et le site patrimonial déclaré.....	7
Carte 3.	Limites des quartiers de l'Arrondissement.....	8
Carte 4.	Lot d'angle du 2003, chemin Saint-Louis.....	13
Carte 5.	Territoire du Programme particulier d'urbanisme de Sillery et de ses environs.....	16
Carte 6.	Stations du réseau projeté du tramway, secteur Sillery.....	20
Carte 7.	Emplacement de la maison Bignell sur la Côte à Gignac.....	23
Carte 8.	Emplacement de l'église Saint-Charles-Garnier.....	23
Carte 9.	Parc du Bois-de-Coulonge	24
Carte 10.	Parc Ross.....	24
Carte 11.	Parc Saint-Michel	25
Carte 12.	Trois écoles partenaires, cinq campus, quartiers Sillery et Saint-Louis, 2022.....	27



À moins d'avis contraire, les cartes reproduites dans ce document proviennent toutes de la carte interactive de la Ville de Québec.

La rédaction du **Rapport annuel d'activités 2022** a été réalisée par les membres du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Sillery en janvier, février et mars 2023.

1. Mot de la présidente

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

L'année 2022 a fait la part belle à la présentation des Mosaïcultures dans le parc du Bois-de-Coulonge. Le souci de préserver la valeur historique du lieu avait été soulevé, sans enlever l'enthousiasme amené par l'événement, sa longévité et son lien bucolique et zoologique auraient pu être accueillis aussi par la Commission de la capitale nationale du Québec près de l'ancien zoo de Québec. Dans cet esprit, le Conseil de quartier de Sillery avait recommandé de conserver l'installation de la pergola de la résidence du gouverneur général comme élément de pérennité lié à la fonction du parc.

Afin de profiter des nouveaux aménagements de sentiers et d'escaliers reliant le parc du Bois-de-Coulonge, le boulevard Champlain et le sentier des Grands-Domains-de-Sillery, son entretien hivernal est souhaité. Le Conseil de quartier recommande également de faciliter l'accessibilité de son dénivelé. L'implantation des nouveaux escaliers en remplacement des « charcottes » ou des raccourcis vient questionner l'importance ou non de conserver intact les vestiges du passé, ses traces et la circulation au cœur des anciens noyaux ouvriers. D'ailleurs, il a été proposé de prévoir des installations sanitaires pour accommoder les nombreux visiteurs et utilisateurs des parcs Saint-Michel et Ross en demandant l'ouverture automatisée des portes des chalets.

Le Conseil de quartier a suivi avec diligence la judiciarisation du dossier de la maison ancestrale Bignell. La perte de la canopée de même que la démolition de bâtiments sains et patrimoniaux ont permis également une réflexion sur le recyclage des lieux culturels et communautaires telle que l'église Saint-Charles-Garnier dont une partie du stationnement pourrait accueillir éventuellement un nouveau terrain de tennis en terre battue. Pour toutes ces raisons, le Conseil de quartier recommande de rester vigilant quant à la démolition de notre héritage patrimonial.

Pour une deuxième année, le Conseil de quartier a été amené à formuler une demande d'opinion sur l'utilisation d'un stationnement temporaire du lot d'angle situé au 2003, chemin Saint-Louis. Rappelons que le projet de mise en valeur d'une porte d'entrée stratégique au cœur du site patrimonial déclaré de Sillery avec la vue sur le Fleuve, en bas de la côte de Sillery, avait été refusé par le Conseil d'Arrondissement. L'usage même temporaire d'un stationnement lui semblait à prohiber.

Avec l'ajout incessant de nouveaux développements immobiliers densément construits au sud du chemin Saint-Louis, la circulation sur le Chemin du Roy ne fait qu'augmenter vers le quartier plus densément peuplé du secteur Bergerville ou sur la petite et vieille avenue Roger-Lemelin.

L'année 2022 a été rythmée par le dossier du tramway. Le Conseil de quartier a déjà questionné le choix du tracé et la technologie utilisée en lien avec la coupe de 1 500 arbres et boisés sur son passage et les rigoureuses conditions hivernales. Le choix de son insertion majoritairement en site propre sur une dalle de béton surélevée au centre du boulevard René-Lévesque, favorise la vitesse, mais perturbe encore l'acceptabilité sociale. Le tramway, étant sur rails, la gestion de la circulation automobile, notamment sur le boulevard Laurier, le chemin Saint-Louis, la côte de Sillery et les avenues Charles-Huot et Holland, sera un défi important. Aujourd'hui par souci d'efficacité et de collaboration avec la Ville de Québec, malgré des points de vue parfois divergents, les administrateurs du Conseil ont choisi majoritairement de favoriser son implantation par une collaboration des plus constructives.

En tant qu'entité municipale, le Conseil de quartier est encouragé à être le lien avec la communauté et à devenir un porte-parole pour la réalisation de ce projet d'envergure et sans précédent non seulement pour Sillery, mais aussi pour la région de la Capitale-Nationale.

Hélène Garant, présidente

2. Présentation du Conseil de quartier

2.1 Description générale

Un Conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un quartier. Il constitue un des moyens prévus par le Règlement municipal R.V.Q. 2705 qui propose la Politique de participation publique. Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les Conseils de quartier, pour permettre au Conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Carte 1. Quartier de Sillery



Le rôle d'un Conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de favoriser le développement du quartier. Un Conseil est constitué pour tenir des séances de consultation publique, notamment en ce qui concerne les changements aux règlements d'urbanisme, pour proposer des actions et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le Conseil peut organiser des activités communautaires, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou encore des résolutions pour appuyer un projet spécifique. Le Conseil de quartier reçoit toutes les demandes de dérogations mineures de son territoire et se prononce sur leur pertinence. De façon générale, le Conseil de quartier

consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la sécurité publique et la vie communautaire.

2.2 Conseil de quartier de Sillery

En 2016, le quartier de Sillery comptait 13 570 personnes réparties entre l'ancienne ville de Sillery et une partie du secteur de Saint-Yves jusqu'à l'avenue Jean-De Quen et la côte Ross. Le Conseil a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes résidant dans le quartier ou représentant un commerce ont signé une requête en 2004 pour que soit enclenché le processus de constitution d'un Conseil de quartier. Le Conseil a été créé en décembre 2004. Il a célébré son 10e anniversaire en 2014. Il a donc 18 ans d'existence (2004-2022).

2.3 Membres

Le Conseil de quartier de Sillery peut comprendre huit administrateurs, quatre hommes et quatre femmes en plus de trois membres cooptés, qui résident dans le quartier. Ils sont élus en assemblée générale par les résidents du quartier pour un mandat d'un an ou de deux ans. De plus, trois autres postes peuvent être pourvus par cooptation. Le Conseiller ou la Conseillère du district de Saint-Louis–Sillery est également membre d'office du Conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Tableau 1. Liste des membres du Conseil, 2022

Avant l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022		Au 31 décembre 2022	
Hélène Garant	Présidente	Hélène Garant (2024)	Présidente
Nicole Lefebvre	Administratrice cooptée	Nicole Lefebvre (2023)	Vice-président cooptée
Hugues Beaudouin	Trésorier	Hugues Beaudouin (2024)	Trésorier
Luc Trépanier	Secrétaire	Luc Trépanier (2023)	Secrétaire
Valérie Kelly	Administratrice		
Janet Drury	Administratrice cooptée	Janet Drury (2024)	Administratrice
Mary Shee	Administratrice	Mary Shee (2023)	Administratrice
		Danielle Chapleau (2023)	Administratrice
Muriel Gennatas	Administratrice cooptée	Muriel Gennatas (2023)	Administratrice cooptée
		Annie Bilodeau (2023)	Administratrice cooptée
		Stéphane Lessard (2023)	Administrateur
		Julien Roy (2024)	Administrateur

Les personnes qui occupent les postes de présidente, de secrétaire, de trésorier et de vice-présidente ont reçu leur mandat respectif à la séance du 12 avril 2022 selon les résolutions 22-CA-15, 22-CA-14, 22-CA-16, 22-CA-17 et 22-CA-18.

La Conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery, M^{me} Maude Mercier-Larouche, est membre du Conseil depuis les élections municipales du 7 novembre 2021.

Deux autres personnes assistent aux séances du Conseil de quartier sans être membres. Il s'agit de la Conseillère en consultations publiques du Service de l'interaction citoyenne, M^{me} Cristina Bucica, ainsi que la secrétaire de rédaction, M^{me} Jocelyne Séguin. La Conseillère en consultations publiques s'assure plus spécifiquement que les démarches entreprises par le Conseil lors des séances respectent les normes établies. Elle rapporte également les décisions à l'administration municipale. Elle n'a toutefois pas le droit de vote.

2.4 Territoire du quartier

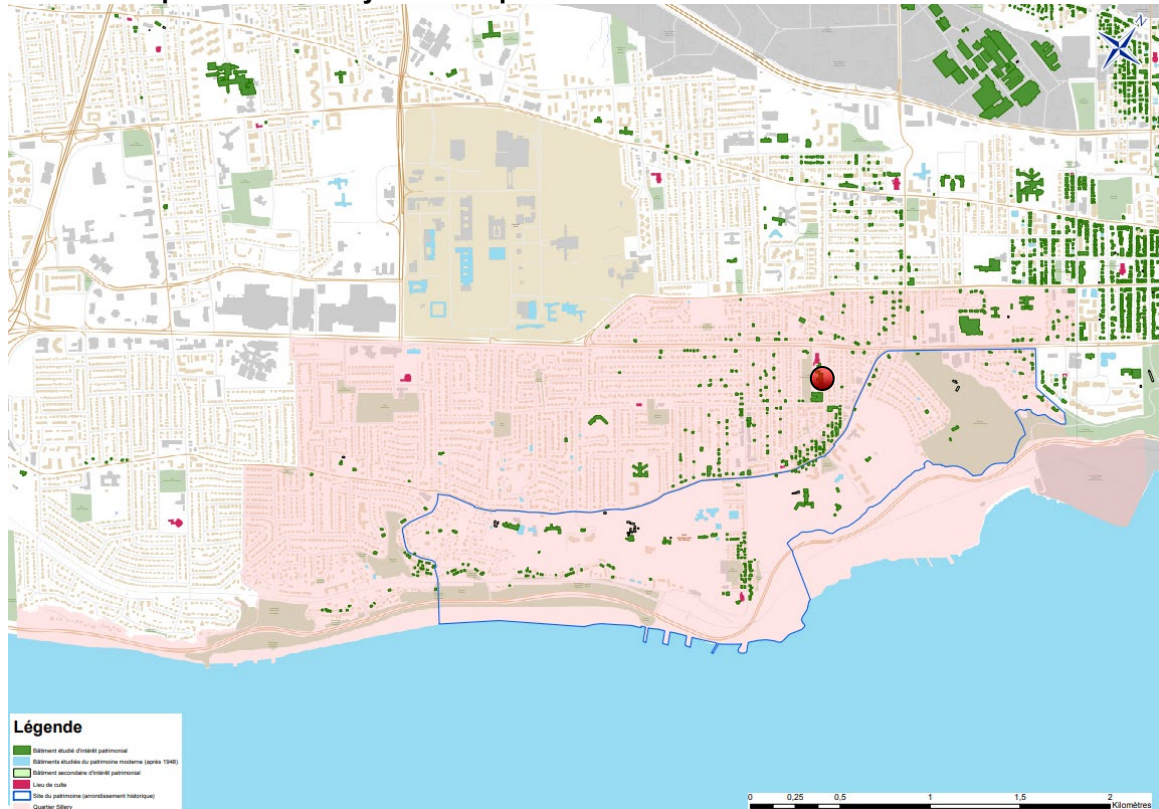
Les Conseils de quartier sont des interlocuteurs privilégiés de la Ville.

Ils ont pour mission de vous permettre d'exprimer :

- Vos opinions,
- Vos préoccupations,
- Vos besoins.

Les limites du territoire du quartier de Sillery sont indiquées dans la carte ci-dessous :

Carte 2. Le quartier de Sillery et le site patrimonial déclaré



Source : Division de l'architecture et du patrimoine, Service de l'aménagement et du développement urbain, Ville de Québec. 2017.

Quartier de Sillery

Limites du site patrimonial déclaré de Sillery

Centre communautaire Noël-Brulart

Quartiers limitrophes :

Au nord, **Cité-Universitaire** et **Saint-Sacrement**

À l'ouest, **Saint-Louis** | À l'est, **Montcalm** et **Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline-Parlementaire**

Notons que le Site patrimonial déclaré de Sillery, institué en 1964, couvre 31 % du territoire du quartier, soit 235 hectares. En 2016, 2 380 personnes y vivent, soit 18 % de la population totale de Sillery. La gestion de ce territoire est soumise à deux instances, le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec.

2.4.1 Aires de diffusion

Selon Statistique Canada, le quartier de Sillery est divisé en 25 aires de diffusion (AD) dont 21 sont situées en haut de l'escarpement et trois à l'intérieur du site patrimonial déclaré et enfin une aire au niveau du fleuve Saint-Laurent.

2.4.2 Population

Pour enrichir le portrait de la population de Sillery, nous avons procédé à un inventaire des résidences pour aînés installées sur notre territoire. Toujours en 2016, les résidents âgés de 65 ans et plus représentent 27,2 % de la population.

Le tableau révèle une grande offre de logement. En effet, en 2020, 1 601 unités privées et publiques sont ou seront offertes à une population de 13 570 résidents (2016), soit 1 résidence pour 8,5 personnes.

2.4.3 Le quartier dans la Ville

Le Conseil de quartier de Sillery est l'un des sept quartiers de l'Arrondissement ou l'un des vingt-sept quartiers de la Ville sur un total possible de trente-cinq.

Carte 3. Limites des quartiers de l'Arrondissement

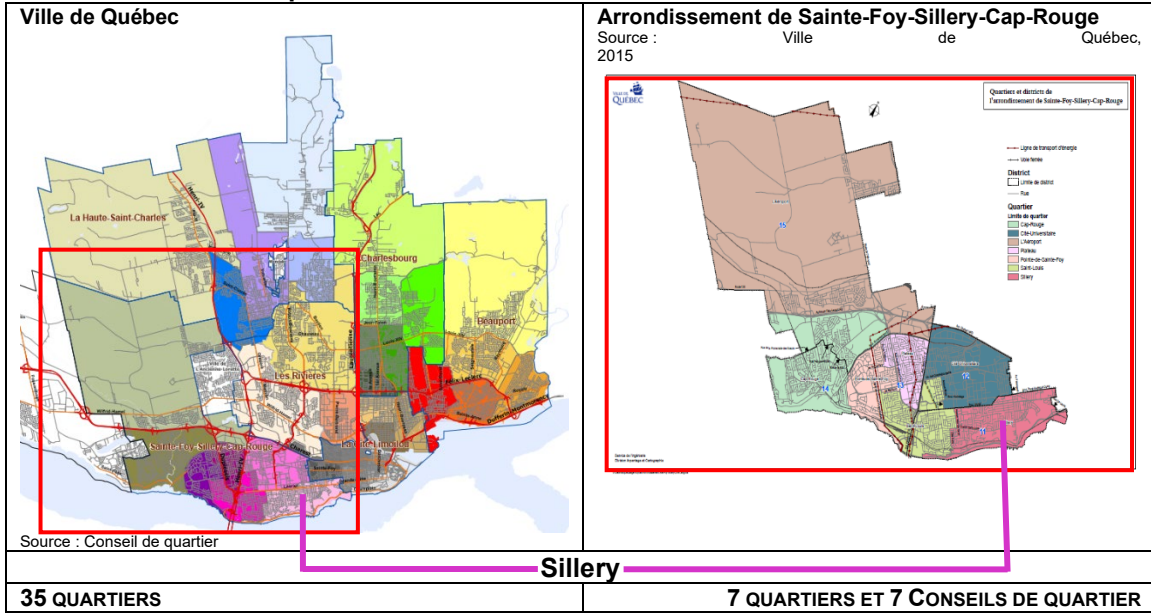


Tableau 2. Les 29 Conseils de quartier de la Ville

Beauport	Charlesbourg	La Limoilou	Cité-	La-Haute-Saint-Charles	Les Rivières	Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
Chutes-Montmorency	Jésuites	Lairet	Châtels	Duburger-Les Saules	Aéroport	
Vieux-Bourg	Notre-Dame-des-Laurentides	Maizerets	Lac-Saint-Charles	Neufchâtel-Est-Lebourgneuf	Cap-Rouge	
	Orsainville	Montcalm	Loretteville	Vanier	Cité-Universitaire Plateau	
		Saint-Jean-Baptiste	Saint-Émile		Pointe-Sainte-Foy	
		Saint-Roch	Val Bélar		Saint-Louis	
		Saint-Sacrement			Sillery	
		Saint-Sauveur				
		Vieux-Limoilou				
		Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire				
2/5 *	3/6 *	9/9	5/5	3/3	7/7	

* Certains quartiers de la Ville n'ont pas de Conseil de quartier.

3. Fonctionnement du Conseil de quartier

3.1 Assemblées

En 2022, le Conseil de quartier a tenu neuf assemblées ordinaires, dont une assemblée générale, en avril, et a reçu une demande d'opinion de l'Arrondissement à sa rencontre du 8 novembre.

Après l'assemblée générale annuelle du 12 avril, à la rencontre statutaire tenue à 21h30, le poste à la présidence échoit à M^{me} Hélène Garant (22-CA-15), celui de la vice-présidence est reconduit à M^{me} Nicole Lefebvre (22-CA-18). Le poste de trésorier est toujours occupé par M. Hugues Beaudouin (22-CA-17) depuis octobre 2021. Le poste de secrétaire est reconduit à M. Luc Trépanier (22-CA-16).

Tableau 3. Assemblées du Conseil, 2022

Assemblées	Date	Quorum	Début	Fin	Assemblées	Date	Quorum	Début	Fin
VIRTUELLES					PRÉSENTIELLES				
1	11/01	PV	19 h	21 h 40	Relâche de juillet				
2	08/02	PV	19 h	22 h 00	Relâche d'août				
3	08/03	PV	19 h	21 h 30	7	13/09	PV	19 h	21 h 10
4 AGA	12/04	PV	19 h	22 h 00	8	11/10	Reportée		
5	10/05	PV	19 h	21 h 30	9	08/11	PV	19 h	22 h 30
6	14/06	PV	19 h	22 h 25	10	13/12	PV	19 h	21 h 10

3.2 Présences

Le Conseil de quartier de Sillery a tenu ses neuf séances et délibéré en virtuel durant les six premiers mois de l'année et en présentiel à trois reprises pour la fin de l'année. Les votes relatifs aux actions entreprises ont été pris à l'unanimité. Les séances durent en moyenne trois heures,

À toutes les assemblées, le quorum a été atteint. Sur les 11 administrateurs, 5 ont assisté à toutes les séances statutaires. Un procès-verbal résumant le contenu des séances mensuelles a été rédigé par la secrétaire de rédaction. Les procès-verbaux contiennent l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et les commentaires du public, le suivi des comités, les résolutions adoptées, les commentaires de la Conseillère municipale, l'information sur la correspondance reçue ainsi que les opérations bancaires effectuées depuis la dernière assemblée. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont rendus disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

3.3. Invités du Conseil

Au cours de l'année 2022, le Conseil a eu le plaisir d'accueillir M^{me} Marie-Claude Bergeron, Conseillères en urbanisme de la Ville, à la séance du 8 novembre pour cette demande d'opinion :

- Demande d'opinion

8 novembre : RCA3VQ 320 [2003, chemin Saint-Louis]
Stationnement temporaire, deux ans, avant la construction d'un immeuble.

Cette demande d'opinion est présentée plus en détail au chapitre 4.

Le Conseil a aussi accueilli :

8 février Objet traité : **Origines et évolution des « charcottes » (short cut ou raccourci) de Sillery.**

Invité :

- M. Jean-Louis Vallée, président de la Société d'histoire de Sillery.

Objet traité : **Inventaire de la canopée urbaine de Sillery.**

Invité :

- M. Jean-Martin Lussier, ingénieur forestier de la Ville de Québec.

8 mars Objet traité : **Corridors scolaires de l'école Saint-Michel et du collège Jésus-Marie.**

Invités :

- M^{me} Carolyne Larouche, directrice de la Division de la planification du transport et de la conception routière, Ville de Québec.
- M. Sergio Miguel Marques da Costa, ingénieur et coordonnateur des corridors scolaires, Ville de Québec
- M. Jérôme Nadeau, ingénieur et chef d'équipe, Ville de Québec.
- M. Guillaume Rail, technicien en transport, Ville de Québec.

▪ **Assemblée générale annuelle**

12 avril Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle est annexé à ce document. Ce procès-verbal inclut une présentation d'un diaporama par la M^{me} Johanne MacKay, directrice générale adjointe des Mosaïcultures Québec 2022- Il était une fois la Terre, au parc du Bois-de-Coulonge, 1215, Grande Allée Ouest.



Photo 1. Pavillon-pergola de la résidence des lieutenants-gouverneurs



Photo : LT, 2022.

Mosaïcultures Québec 2022, première station, la pergola de la résidence du lieutenant-gouverneur.

3.4 Participation des administratrices et des administrateurs

L'année 2022 s'est avérée une année pleine de rebondissements avec un renouvellement des administrateurs aux postes de présidence et de trésorerie en plus de deux démissions comme le montre le tableau.

Tableau 4. Présence des membres du Conseil d'administration aux séances du Conseil, 2022

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Date		11	08	08	12	10	14	13	11	08	12	
Hélène Garant	Présidente	1	1	1	1	1		1			1	7
Nicole Lefebvre	Vice-présidente cooptée	1	1	1	1	1	1	1		1	1	9
Hugues Beaudouin	Trésorier	1	1	1	1	1	1	1		1	1	9
Luc Trépanier	Secrétaire	1	1	1	1	1	1	1		1	1	9
Danielle Chapleau	Administratrice				1	1	1	1			1	5
Janet Drury	Administratrice	1	1	1	1	1	1	1		1	1	9
Valérie Kelly	Administratrice	1	1	1								3
Mary Shee	Administratrice	1	1	1	1	1	1			1	1	8

Stéphane Lessard	Administrateur			1	1	1		1	1	5	
Julien Roy	Administrateur			1	1	1		1		5	
Annie Bilodeau	Administratrice cooptée				1	1		1	1	4	
Muriel Gennatas	Administratrice cooptée	1	1	1	1	1		1	1	9	
Total		8	8	8	13	11	11	9	9	8	93
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale	1	1	1	1	1	1	1	1		9
Cristina Bucica	Conseillère en relation publique	1	1	1	1	1	1	1	1		9

AGA
Démission ou retrait
Report de la réunion

3.5 Résolutions

Les administratrices et les administrateurs ont adopté 57 résolutions au cours de l'année et se sont prononcés sur une demande d'opinion soumise par l'Arrondissement en novembre dernier. Sur ces 57 résolutions, 42 concernent le fonctionnement, 6 d'entre elles l'ont été pour le paiement qui a trait au projet de Sécurité routière dans les zones scolaires des quartiers Saint-Louis et Sillery et 15 sont des résolutions de dossiers pour obtenir des renseignements ou pour soulever des enjeux urbanistiques.

Tableau 5. Sommaire des 14 résolutions, 2022

Mobilité durable et environnement	Urbanisme et aménagement	Histoire, patrimoine, culture	Communautaire, parcs et loisirs	Autre
1	2	3	4	5
21-CA-01				
21-CA-02		22-CA-11		
21-CA-31	22-CA-08	22-CA-35		
21-CA-32	22-CA-24	22-CA-49		
21-CA-33	22-CA-34	22-CA-50	22-CA-54	22-CA-42
5	3	4	1	1

Ces résolutions sont toutes présentées au chapitre 5. On peut consulter le texte complet des résolutions à l'adresse suivante :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/Conseils_quartier/sillery/proces_verbaux.aspx

3.6 Composition du Conseil

Lors de l'assemblée générale annuelle du 12 avril, en visioconférence, la présidente, M^{me} Hélène Garant, le trésorier, M. Hugues Beaudouin, M^{me} Janet Drury, administratrice, M^{me} Nicole Lefebvre et M^{me} Muriel Gennatas, toutes deux administratrices cooptées, terminent leur mandat.

Deux postes sont donc vacants pour les femmes. M^{me} Valérie Kelly se retire. Après les élections, les administratrices M^{me} Hélène Garant et M^{me} Janet Drury sont réélues. M^{me} Danielle Chapleau est élue. M^{mes} Muriel Gennatas et Nicole Lefebvre sont à nouveau cooptées.

Pour les hommes, deux postes sont en jeu puisque M. Hugues Beaudouin est reconduit à son poste. M. Luc Trépanier est déjà en poste. M. Stéphane Lessard complète cette assemblée.

À la suite de la démission, en début d'année, de M. Maxime Bélanger, la composition du Conseil, en fin d'année, est la suivante :

Tableau 6. Composition du Conseil d'administration, 31 décembre 2022

FEMMES	HOMMES
M ^{me} Hélène Garant, PRÉSIDENTE	M. Hugues Beaudouin, TRÉSORIER
M ^{me} Nicole Lefebvre, cooptée, VICE-PRÉSIDENTE	M. M. Luc Trépanier, SECRÉTAIRE
M ^{me} Janet Drury	M. Stéphane Lessard
M ^{me} Danielle Chapleau	M. Julien Roy
M ^{me} Mary Shee	
M ^{me} Annie Bilodeau, cooptée	
M ^{me} Muriel Gennatas, cooptée	

À la réunion du 12 avril, les postes du Conseil d'administration sont distribués ainsi :

Tableau 7. Postes des membres du Conseil d'administration, 2022

Femme	Poste	Résolution	Homme	Poste	Résolution
M ^{me} Hélène Garant	Présidente	22-CA-15	M. Luc Trépanier	Secrétaire	22-CA-16
M ^{me} Nicole Lefebvre	Vice-présidente	22-CA-18	M. Hugues Beaudouin	Trésorier	22-CA-17

3.7 Communications du Conseil

▪ Internet

Le site Internet de la Ville de Québec est important pour répondre aux sondages et aux consultations en ligne proposés par la Ville.

Le site Internet de la Ville présente aussi des documents et des informations sur les Conseils de quartiers. Vous trouverez également le calendrier des rencontres, l'ordre du jour et le lien de la visioconférence pour la prochaine rencontre ainsi que l'ensemble des procès-verbaux. Pour vous informer, utilisez l'adresse suivante :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/Conseils_quartier/sillery/index.aspx

L'ensemble des mémoires déposés par le Conseil sont disponibles sur la page Internet consacrée au Conseil de quartier dans la section « Mémoires et avis » :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/Conseils_quartier/sillery/memoires-et-avis.aspx

Le portrait sociodémographique et économique du quartier de janvier 2019, est accessible à cette adresse :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Sillery_Portrait.pdf

▪ La presse régionale

Le monde des hebdomadaires régionaux évolue rapidement à Québec. Le journal *L'Appel* est devenu une plateforme numérique, *Métro Québec*, avec une sous-catégorie « Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ». Le Conseil compte toujours sur ce médium pour diffuser ses nouvelles sur les enjeux locaux.

▪ Médias télévisuels

Le Conseil a répondu à plusieurs demandes d'information de journalistes et a fait des interventions aux téléjournaux de TVA et de Radio-Canada de Québec.

4. Demande d'opinion et de consultation

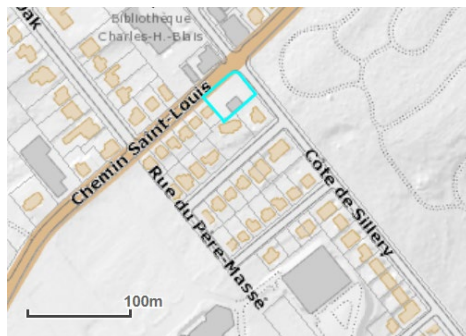
Le Conseil de quartier reçoit les mandats de formuler des recommandations au Conseil d'Arrondissement sous forme de demande d'opinion en vertu de, l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec, tel que signalé à l'article 19, section 5, de la Politique de participation publique de la Ville de Québec, soumis pour adoption le 15 février 2021.

4.1. R.C.A.3V.Q. 320, lot d'angle

2003, CHEMIN SAINT-LOUIS

La modification proposée au Plan particulier d'urbanisme de Sillery et de ses environs (PPU) consiste à permettre l'utilisation temporaire (deux ans) d'un stationnement commercial privé sur le lot d'angle (2 074 904) du 2003, chemin Saint-Louis (chemin du Roy), en attente de l'obtention des autorisations requises et la finalisation des plans pour la réalisation d'un projet de bâtiment résidentiel.

Carte 4. Lot d'angle du 2003, chemin Saint-Louis



Le 8 novembre, 22 personnes ont participé à la soirée d'information au centre communautaire Noël-Brulart. Les membres du Conseil posent des questions sur les usages permis, la durée d'utilisation et toutes autres questions permettant de bien saisir la portée des modifications demandées. Présent à la réunion, le promoteur explique qu'il s'agit essentiellement d'utiliser le terrain vacant (2023-2024) afin de finaliser le montage financier et les plans de l'immeuble à construire.

Il est recommandé, à l'unanimité, de refuser les modifications proposées (option B) pour ce lot situé en site patrimonial déclaré (1964), limitrophe au lieu national du Canada (2007) du cimetière-jardin du Mount Hermon et situé derrière la maison patrimoniale Timmony (1835).

Pour plus de détail, il est recommandé de naviguer à cette adresse :



RAPPORT
ACTIVITÉ DE PARTICIPATION PUBLIQUE

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=5740e52e-a7f1-4c7b-beae-f221a037713b.pdf>

Le Conseil a été mandaté par la Ville pour donner son avis sur le stationnement temporaire du 2003, chemin Saint-Louis, situé dans le site patrimonial déclaré de Sillery.

Malgré l'opposition du Conseil d'établir un stationnement temporaire sur ce site, le Conseil d'arrondissement a voté en faveur de ce projet. Le Conseil ne comprend pas pourquoi la Ville ne respecte pas et ne protège pas le site patrimonial ainsi que le PPU englobant le site patrimonial et les règlements qui s'y rattachent. L'apparence de conflit divergence d'opinion entre le Conseil de quartier et le Conseil d'arrondissement lors de la consultation publique est questionnable. Le procès-verbal de décembre 2022 fait état de cette consultation.

Le travail méticuleux du Conseil de quartier était, selon les dires de la Ville, d'une excellente qualité, et aurait mérité un peu plus de respect en séance.

5. Activités et résolutions

Les administratrices et les administrateurs ont adopté 56 résolutions au cours de l'année et se sont prononcés sur une demande d'opinion soumise par l'Arrondissement en novembre dernier. Sur ces 56 résolutions, 42 concernent le fonctionnement, 6 d'entre elles l'ont été pour le paiement des fournitures du projet de Sécurité routière dans les zones scolaires des quartiers Saint-Louis et Sillery et 14 d'entre elles sont des résolutions de dossiers pour obtenir des renseignements ou pour soulever des enjeux urbanistiques.

Tableau 8. Répartition des résolutions, 2022

Rencontre	1	2	3	AGA	5	6	Été	Été	7	Reportée	8	9	Total
Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Dossiers	2	1	1	0	1	6			1		2	0	14
DO: demande d'opinion													
Résolutions													
Dossiers	22-CA-01	22-CA-02	22-CA-08	22-CA-11		22-CA-24	22-CA-42		22-CA-44				14
Fonctionnement	22-CA-03	22-CA-06	22-CA-10	22-CA-13	22-CA-14	22-CA-22	22-CA-30		22-CA-43		22-CA-48	22-CA-53	42
	22-CA-04	22-CA-07	22-CA-11	22-CA-14	22-CA-23	22-CA-36			22-CA-45		22-CA-51	22-CA-54	
	22-CA-05	22-CA-09	22-CA-12	22-CA-15	22-CA-24	22-CA-37			22-CA-46		22-CA-52	22-CA-55	
				22-CA-16	22-CA-25	22-CA-38			22-CA-47				
				22-CA-17	22-CA-26	22-CA-39							
				22-CA-18	22-CA-27	22-CA-40							
				22-CA-19	22-CA-28	22-CA-41							
Nomination				22-CA-20	22-CA-29								
ADM				22-CA-21									
							42,83 \$						
							328,83 \$	1 831,50 \$					
							2 069,55 \$	6 576,57 \$					
Projet, 2 ^e édition							2 398,38 \$	8 450,90 \$		1 190,00 \$			12 039,28 \$

Les 14 résolutions demandant une action de la part de la Ville ou d'autres commettants sont présentées selon les grands dossiers des ordres du jour. Tous les procès-verbaux sont accessibles à cette adresse :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/Conseils_quartier/sillery/proces_verbaux.aspx

Parmi les résolutions adoptées au cours de l'année, la résolution 22-CA-42 avait trait à un projet de réaliser un panneau informatif sur le site des Mosaïcultures pour inciter les visiteurs à se rendre sur l'avenue Maguire. Ce projet, estimé à 500 \$ n'a pas pu être réalisé.

5.1. Mobilité durable et environnement

5.1.1 Mobilité active pour une meilleure coordination des grands chantiers

Concernant une demande à la Ville pour soutenir la mobilité active dans le quartier de Sillery par une meilleure gestion et coordination des grands chantiers la mobilité active dans le quartier de Sillery par une meilleure gestion et coordination des grands chantiers (municipal, provincial, fédéral, Port de Québec, etc.)
Résolution 22-CA-01 (11 janvier 2022)

Il a été rapporté que de nombreux axes de transport actifs importants ont été bloqués par certains chantiers l'été dernier. Il est demandé à la Ville de soutenir concrètement le transport actif dans et autour de notre quartier :

- En assurant une gestion des grands chantiers (municipal, provincial, fédéral, Port de Québec, etc.) sur son territoire.
- En coordonnant les différents intervenants dans les chantiers qui ont lieu sur son territoire afin de maintenir le réseau de transport actif disponible et sécuritaire.

Réponse de la Ville

En date du 28 avril 2022, cette préoccupation est prise en compte et elle est intégrée dans les exigences de gestion des chantiers octroyés par la Ville.

5.1.2 Maintien et ouverture des « charcottes » durant les travaux

Concernant une demande à la Ville de maintenir l'ouverture sécuritaire de la « charcotte » pendant les travaux du sentier des Grands-Domains-de-Sillery, phase 1, et pendant l'hiver
Résolution 22-CA-02 (11 janvier 2022)

Illustration 1. Emplacement du sentier des Grands-Domains-de-Sillery



Source : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification>

Les activités de plein air sont de plus en plus populaires dans le secteur des Grands-Domains-de-Sillery, et ce, aussi bien durant l'hiver que l'été. Ce sentier était un axe important qui reliait le chemin du Foulon à des sites en haut de la falaise, notamment des écoles. L'escalier situé sur l'ancien emplacement du sentier est fermé cet hiver et les fins de semaine durant l'été.

Le Conseil demande à la Ville :

- De laisser ouvert l'escalier situé sur l'ancien emplacement du sentier appelé « charcotte » en tout temps.

- D'installer des écriteaux afin d'inciter les citoyennes et les citoyens à utiliser les bons équipements lors des randonnées (crampons, bâtons) et à être respectueux de la tranquillité des lieux.
- De miser sur l'enthousiasme des citoyennes et des citoyens pour assurer le déblaiement du nouvel escalier comme il se fait actuellement dans les escaliers du sentier des Grèves.

Réponse de la Ville

La Ville rend disponible le sentier en partie en hiver en damant le haut de la falaise. L'escalier est barré d'une corde, mais facilement accessible. La réponse du 1^{er} mars stipule simplement que le sentier est toujours en construction et donc officiellement inaccessible.

Le sentier des grands domaines qui court sur 1,3 km entre l'église Saint-Michel de Sillery et le domaine Catarauqui sera inauguré au printemps 2023. Le Conseil s'attriste de la coupe agressive des arbres en bordure de la falaise et du recouvrement en ciment de la prairie.

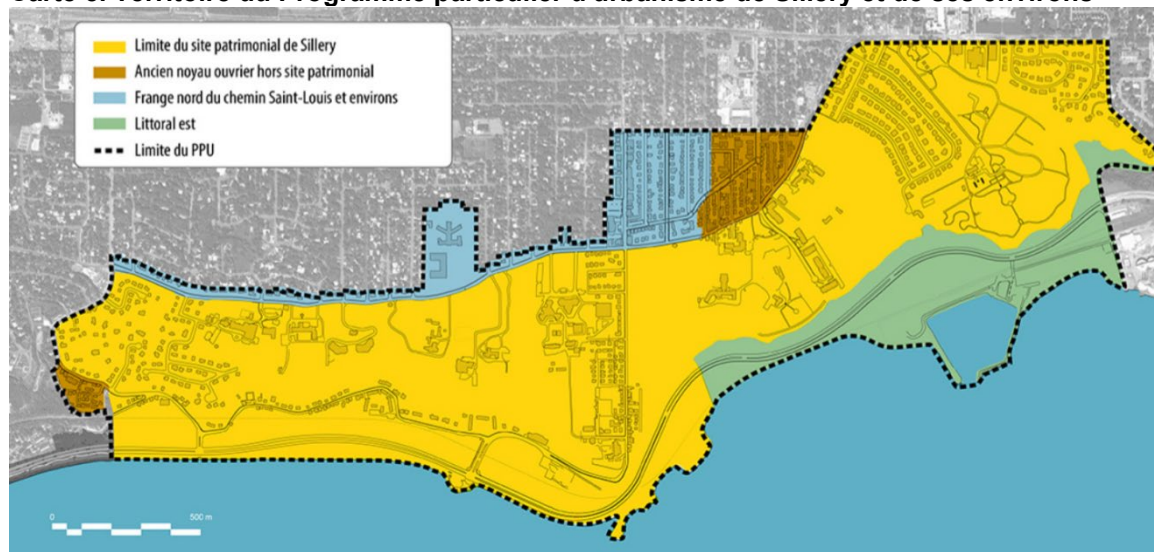
L'escalier qui relie le domaine Catarauqui à la promenade de Champlain, et qui passe au-dessus des sentiers historiques (Short cut devient charcotte) a été inauguré à l'été 2022 et est très apprécié par les citoyens. Le Conseil a demandé que l'escalier demeure ouvert pendant les quatre saisons, car c'est un lien important entre le chemin du Foulon et le chemin Saint-Louis, notamment pour les écoliers.

5.1.3 Amélioration de la circulation sur le territoire du PPU de Sillery

Concernant une demande à la Ville pour une rencontre de travail concernant la circulation sur le territoire du PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs

Résolution 22-CA-31 (14 juin 2022)

Carte 5. Territoire du Programme particulier d'urbanisme de Sillery et de ses environs



Source : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/ppu/ppu_sillery/index.aspx

Considérant que les principaux constats énoncés dans le PPU sont basés sur une étude datant de 2011 et mise à jour en 2016 et que la situation a beaucoup évolué depuis et que les problématiques de circulation et de cohabitation de la chaussée entre les différents usagers s'accroissent vu la densification, le Conseil demande de rencontrer le Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec pour discuter de la mise à jour des données et de la circulation sur le site patrimonial de Sillery.

Réponse de la Ville

Dans le processus anticipé de la mise à jour du PPU, une rencontre est à prévoir avec M. Marc Des Rivières possiblement en mai ou juin 2023.

5.1.4 Amélioration des liens de mobilité active

Concernant une demande à la Ville de Québec et à la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'amélioration des liens de mobilité active entre le quartier de Sillery et la promenade Samuel-De Champlain.
Résolution 22-CA-32 (14 juin 2022)

Le Conseil souhaite améliorer les liens de mobilité active dans le quartier, en particulier entre le haut et le bas de la falaise au bénéfice de la population du quartier. La phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain mettra en place de nouvelles installations nautiques à l'usage de la population au pied de la falaise de Sillery, à la hauteur du parc des Voiliers. L'accès à ces installations se fait difficilement par voie de mobilité active en raison de la présence de la falaise et de la localisation des voies de circulation.

Photo 2. Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain



Le Conseil demande à la Ville de Québec et à la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) d'améliorer les liens de mobilité active entre la promenade Samuel-De Champlain et l'avenue Maguire du quartier de Sillery.

Les travaux en cours pourraient inclure l'aménagement d'un lien de mobilité douce; relier les trois ensembles bonifieraient considérablement l'offre de

mobilité active et l'attrait touristique du quartier de Sillery.

Réponse de la Ville

Le dossier est toujours en cours d'analyse et les autorités concernées devront tenir compte du réseau cyclable actuel ou projeté.

5.1.5 Révision de la stratégie de communication

Tramway : demande de révision de la stratégie de communication de la Ville et mise en place de bureaux d'information et d'un système d'appel professionnel traçable consacré à la mise en place du tramway.
Résolution 22-CA-33 (14 juin 2022)

Dans la foulée de la résolution 22-CA-24 adoptée le 10 mai 2022, le Conseil réitère son appui aux citoyennes et aux citoyens touchés par l'implantation de ce transport en site propre; ils subiront, en plus des inconvénients inhérents à un chantier de cette envergure, des modifications permanentes de leur milieu de vie.

Les approches de communications privilégiées par la Ville de Québec véhiculent des contenus soit trop généraux parce qu'ils s'adressent à toute la population, soit trop ciblés, par exemple la station Saint-Charles-Garnier, par exemple. De nombreuses questions restent sans réponse. De plus, dans leur grande majorité, les communications continuent d'emprunter essentiellement le numérique. Or, tous les citoyens n'ont pas accès à ces technologies ou ne sont pas à l'aise avec l'environnement virtuel. Les médias papier qui représentaient une source importante d'information ont également pris le virage numérique, laissant en plan une tranche de population mal outillée pour accéder à l'information diffusée par la Ville. De plus, les consultations de groupe en présentiel se sont avérées rares.

En plus des moyens de communication qui méritent d'être révisés, le Conseil de quartier constate que la masse d'information générée à propos de l'insertion du tramway dans la trame urbaine submerge le citoyen sans pour autant lui procurer une vision globale du projet. Par ailleurs, elle

ne l'éclaire pas davantage sur l'ampleur de l'impact sur son milieu de vie immédiat. Les riverains du tracé ont besoin d'informations précises, cohérentes et soutenues pour bien saisir les répercussions de l'insertion du tramway dans leur environnement de proximité et même, dans bien des cas, sur leurs propriétés.

Durant les travaux d'aménagement menés sur la route de l'Église et sur l'avenue Maguire, la Ville avait implanté des bureaux d'information locale à l'intention des résidents de ces secteurs, une initiative très appréciée par les citoyennes et les citoyens concernés.

Le Conseil demande à la Ville de Québec de moduler sa stratégie de communication du projet de tramway en fonction des besoins particuliers des citoyens résidant à proximité du futur tracé, notamment en offrant des réponses personnalisées à leurs questionnements.

À cet effet, le Conseil de quartier estime qu'il serait judicieux d'implanter dès à présent et pour toute la durée du projet un bureau d'information par tronçon dans les zones densément peuplées. Dans le même esprit, le Conseil de quartier recommande à la Ville d'instaurer une ligne téléphonique spécifique à l'intention des résidents de proximité du projet. Le 311 canalisant un fort volume de demandes de toute nature, il ne répond pas à leurs besoins spécifiques.

Les administrateurs estiment hautement souhaitable également qu'un modèle de traçabilité des communications entre les citoyens et les professionnels de la Ville soit mis en place. Cela permettra d'éliminer redites, retards et variantes dans les réponses servies aux citoyens. À cette fin, des professionnels bien au fait des différentes dimensions de ce projet (urbanistiques, architecturales, juridiques, environnementales, etc.) devraient être désignés comme interlocuteurs attitrés des citoyens aux prises avec des problématiques liées au projet de tramway.

Réponse de la Ville

En septembre 2022, le Conseil de quartier de Sillery a reçu une lettre provenant de la Division des communications pour le tramway de Québec en réponse à la résolution 22-CA-33 du 14 juin 2022. La missive fait état d'« un panier d'activités de bon voisinage visant à aborder les bons sujets, avec les bonnes personnes, au bon moment. » La Ville diversifie son approche afin d'utiliser le bon canal en fonction des enjeux soulevés. En bref, cette segmentation comporte cinq types d'activités : un service de première ligne sur le terrain, des rencontres personnalisées, des rencontres de proximité pour un groupe de citoyens aux prises avec une même problématique, des rencontres à l'échelle du quartier et d'autres à l'échelle d'un secteur présentant des caractéristiques communes à plusieurs quartiers.

De manière générale, la Ville a multiplié les activités sur son territoire pour informer les citoyens des enjeux soulevés par le projet de tramway et a rejoint 3 760 personnes à l'occasion de soixante-douze rencontres de divers types. De plus, une évaluation du taux de satisfaction des participants à ces activités publiques est en place et permet de réajuster le tir au besoin. La Ville se dit consciente que le numérique à lui seul ne répond pas aux besoins de l'ensemble des citoyens et entend faire preuve de flexibilité dans le choix de ses approches « en fonction de la nature des informations à transmettre, du contexte et du nombre de personnes rencontrées. »

Durant la période de construction, des actions plus ciblées sont prévues au fur et à mesure de la progression des travaux, notamment en ce qui trait aux besoins spécifiques des résidents et aux plaintes déposées. Des bureaux Info-Chantier seront implantés en différents points du tracé. Un de ces bureaux est actuellement ouvert dans le quartier Saint-Roch compte tenu des nombreuses interventions liées aux travaux préparatoires en cours depuis 2020.

En ce qui a trait à l'instauration d'une ligne téléphonique spécifiquement consacrée aux questions concernant le tramway, la Ville ne compte pas y donner suite au motif que le service 311 est un système robuste qui permet de centraliser les demandes et de dresser des statistiques. Une traçabilité des suivis est assurée par les différents services de la Ville. Malgré l'allongement des délais de traitement des demandes à cause du nombre d'activités en cours, la Ville estime être en mesure d'offrir des réponses conséquentes aux citoyens préoccupés par le projet de tramway.

Enfin, la Division des communications du réseau structurant de transport en commun rappelle qu'elle dispose d'une équipe de relations avec la communauté. Au besoin, ces professionnels peuvent solliciter ou s'allier des experts du Bureau de projet du tramway, ceux d'autres services de la Ville ou du Réseau de transport de la Capitale (RTC). La Ville de Québec redouble d'efforts pour mieux transmettre l'information sur le projet de tramway et pour offrir des services de proximité aux résidents limitrophes.

5.2 Urbanisme et aménagement

5.2.1 Amélioration de la circulation sur l'avenue Roger-Lemelin

Concernant une demande à la Ville pour améliorer la circulation sur l'avenue Roger-Lemelin
Résolution 22-CA-08 (8 février 2022)

Secteur de l'avenue Roger-Lemelin / avenue de l'Assomption.

- Site patrimonial déclaré de Sillery
- Secteur à valeur patrimoniale de Bergerville

Photo 3. L'avenue Roger-Lemelin, vue vers l'ouest

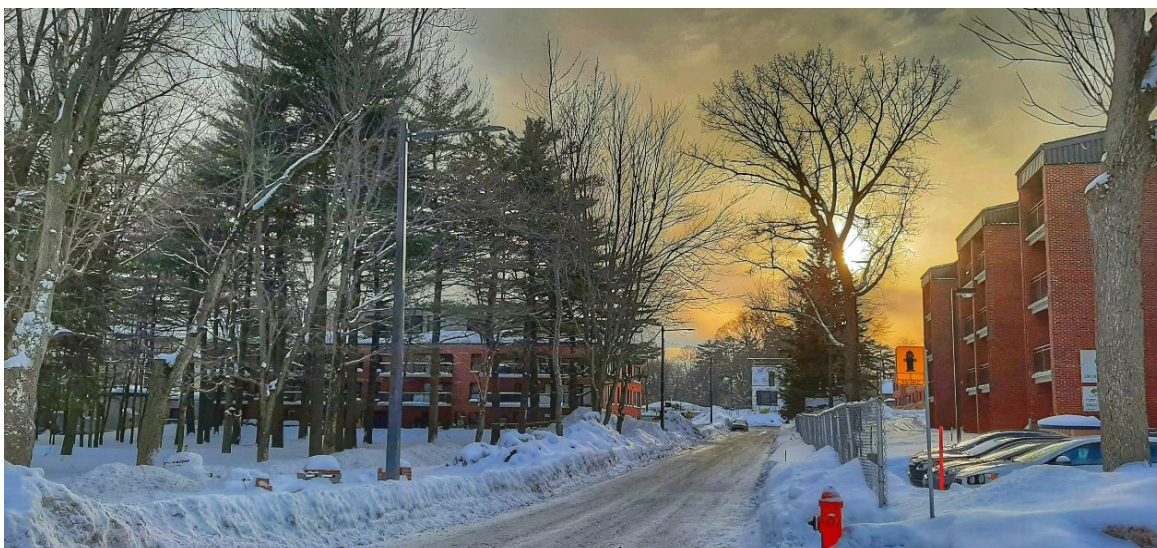
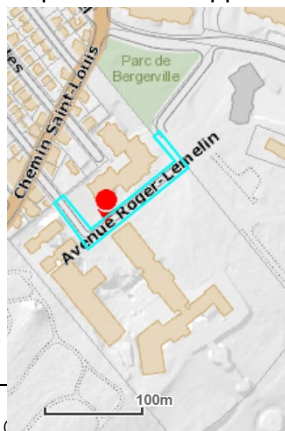


Photo : Luc Trépanier, février 2022

Le Conseil de quartier se montre préoccupé par la sécurité et la quiétude des citoyennes et des citoyens vivant aux abords de l'avenue Roger-Lemelin et de l'accès au Domaine de Sillery, l'avenue privée de l'Assomption. Ce secteur subit depuis plusieurs années les répercussions d'importants chantiers, l'un visant la construction de 116 copropriétés (1495-1497, avenue Roger-Lemelin) et l'autre, celle de 101 logements (1501, avenue de l'Assomption). En plus de la circulation des engins de chantier, les citoyens doivent composer avec l'accroissement du nombre de véhicules générés à la fois par les nouveaux arrivants et par les travailleurs des différents corps de métier appelés sur les lieux.



Par ailleurs, ces activités de construction provoquent des effets permanents sur leur milieu de vie, puisque l'abattage de nombreux arbres majestueux a altéré le boisé urbain préexistant. Rappelons que ces activités sont menées à l'intérieur des limites du site patrimonial déclaré de Sillery, plus précisément dans le secteur de Bergerville dont la valeur est reconnue.

Les plaintes répétées des citoyens auprès du Conseil d'arrondissement n'ayant pas eu d'écho, le Conseil de quartier a pris le parti de s'adresser à la Ville de Québec afin qu'elle amorce un plan d'ensemble

cohérent et permanent de la circulation dans ce secteur. L'approche devra être satisfaisante pour tous les citoyens et citoyennes y résidant, incluant les locataires de la Société d'habitation du Québec et les occupants des copropriétés du Domaine de Sillery. Les administrateurs y vont également de recommandations quant à la circulation de proximité. Ainsi, seul le virage à droite devrait être autorisé sur l'avenue Roger-Lemelin à la sortie des stationnements du Domaine de Sillery. Du côté ouest de cette même avenue, des cases de stationnements sur rue sont nécessaires pour les résidents et les résidentes limitrophes.

Le Conseil de quartier suggère également à la Ville de Québec de conserver des voies bidirectionnelles sur l'avenue Roger-Lemelin. Par la même occasion, il faudra repenser la circulation piétonne, automobile et cycliste entre l'avenue Roger-Lemelin et l'avenue du Maire-Beaulieu, car on intervient ici en site patrimonial et en secteur à valeur déclarée.

Le Conseil de quartier insiste également sur la nécessité d'améliorer le verdissement du secteur en privilégiant notamment la plantation d'arbres. Le Conseil est en attente d'une réponse de la Ville.

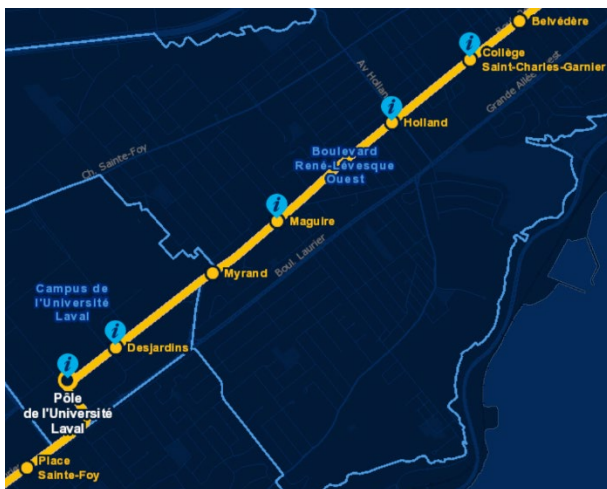
Réponse de la Ville

Au 31 décembre, il n'y a pas encore eu de réponse.

5.2.2 Modification de la stratégie de communication

Concernant la stratégie de communication adaptée aux besoins des riverains, projet de tramway sur le boulevard René-Lévesque Ouest
Résolution 22-CA-24 (10 mai 2022)

Carte 6. Stations du réseau projeté du tramway, secteur Sillery



La Ville prévoit déployer un réseau de transport collectif structurant dans la Capitale; ce projet comporte notamment l'implantation d'un tramway dans la trame urbaine. Le tracé envisagé pour ce transport lourd compte 19 kilomètres et traverse treize arrondissements. Le quartier de Sillery est particulièrement touché par ce chantier majeur. À sa limite nord, le tramway devrait emprunter le boulevard René-Lévesque ouest dans une configuration en site propre. À cette hauteur, le quartier, principalement résidentiel, comporte un patrimoine bâti de qualité, représentatif des années quarante et cinquante. De remarquables alignements d'arbres matures, souvent plus que

centenaires, le caractérisent.

Bon nombre des propriétaires riverains du tracé résident de longue date dans le secteur, certains depuis quarante ou cinquante ans. Tous sont animés d'une volonté de préserver le caractère distinctif et la qualité de leur milieu de vie. L'insertion d'un transport lourd sur ce boulevard urbain aura des impacts majeurs sur ce secteur et exigera notamment la reconfiguration des modèles de déplacements automobiles, piétonniers ou cyclistes. À court terme, l'abattage de centaines d'arbres matures et les expropriations totales ou partielles envisagées par la Ville préoccupent hautement les résidents riverains.

La Ville a mis au point une vaste stratégie de consultation et de communication autour de ce projet d'envergure afin d'en augmenter l'acceptabilité sociale. Cette stratégie comporte plusieurs volets étalés dans le temps. La Ville multiplie ses actions et privilégie jusqu'ici des approches basées sur des communications numériques, tant pour les consultations que pour transmettre de

l'information sur le projet. Or, le message véhiculé s'adresse généralement à l'ensemble des citoyens de la Ville. Le Conseil de quartier constate que cette approche dessert notamment les résidents riverains du boulevard René-Lévesque Ouest touchés de plein fouet par le projet. Bien que répété à de multiples reprises, le message de la Ville ne cible pas assez finement l'information susceptible de répondre aux besoins spécifiques des propriétaires concernés.

Le profil des résidents compte certaines caractéristiques qui ne sont prises en compte dans l'élaboration de la stratégie de communication de la Ville. Ainsi, dans la mesure où leur âge moyen est relativement élevé, ces citoyens sont peu au fait des pratiques numériques en général et du fonctionnement de l'Internet. De ce simple fait, ils sont non seulement privés d'information mais également de moyens de s'exprimer sur le projet de tramway. Plusieurs abandonnent après quelques essais de participation, intimidés par une forme de consultation qu'ils ne maîtrisent pas. Ce défaut d'information crée une incertitude qui dure dans la mesure où des avis d'expropriation partielle ou totale ont été distribués à l'été 2020.

Par mesure de solidarité envers les citoyennes et les citoyens de ce secteur, le Conseil de quartier veut attirer l'attention de la Ville de Québec sur cette nécessité d'adapter sa stratégie de communication en fonction des besoins spécifiques des propriétaires touchés par le projet. Cet effort d'amélioration confortera les résidents du boulevard René-Lévesque Ouest et, par incidence, les riverains des autres portions du tracé.

Dans la même veine, ces citoyennes et ces citoyens vivent une incertitude accrue depuis l'adoption en juillet 2022 du Règlement de l'agglomération sur la réalisation du projet de tramway (R.A.V.Q. 1349) émis en vertu de l'article 74-4 de la Charte de la Ville de Québec. Ce règlement vise à l'encadrer les interventions de cette dernière sur les propriétés riveraines en matière de lotissement, d'implantation d'un bâtiment principal ou accessoire, d'architecture des bâtiments, de zones de contraintes. Avec ce règlement, la Ville s'est dotée du pouvoir de relocaliser ou de reconfigurer un escalier, de réaménager une aire de stationnement ou une allée d'accès et de réaliser toute intervention jugée nécessaire pour l'implantation du tramway.

En vertu de ce règlement, la Ville est dégagée notamment des obligations prévues aux règlements de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ), ainsi qu'au Code national du bâtiment. Les interventions réalisées en vertu de ce règlement touchent directement des résidences riveraines sans recours possible pour les propriétaires concernés.

Au vu de cette situation, le Conseil de quartier entend sensibiliser Ville à la nécessité d'informer les propriétaires riverains par lettre – et non seulement par communication numérique – de tout changement pouvant concerner leurs propriétés. Cette mesure s'impose du point de vue des administrateurs afin que les citoyennes et les citoyens adéquatement informés soient en mesure de faire valoir leurs droits. Une rare consultation en présentiel a été tenue le 19 mai 2022 sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1349 désormais en vigueur.

Le Conseil rappelle à la Ville les effets néfastes de l'incertitude vécue par ces riverains depuis qu'ils ont été informés en août 2020 d'une éventuelle expropriation partielle ou totale de leur propriété.

Le Conseil s'attend à ce que la Ville fasse preuve d'une écoute responsable et prévoit à l'intention des résidents dont les propriétés sont limitrophes du tracé des activités de communication cohérentes, ciblées et soutenues.

Les administrateurs signifient aux autorités compétentes de la Ville qu'une stratégie de communication inadaptée aux besoins spécifiques des propriétaires riverains pourrait conduire à de l'iniquité. Le Conseil est toujours en attente d'une réponse de la Ville.

Réponse de la Ville

Au 31 décembre, il n'y a pas encore eu de réponse.
--

5.2.3 Nouvelle politique de participation publique

Concernant une demande à la Ville de Québec de consulter la population en amont des projets pilotes et de préciser le rôle des Conseils de quartiers dans les documents d'accompagnement de la nouvelle politique de participation publique.

Résolution 22-CA 34 (14 juin 2022)

Le Conseil de quartier entend bien que la politique de participation publique de la Ville, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021, intègre une étape de participation active où les citoyennes et les citoyens partagent leurs points de vue et leurs idées sur un projet de développement.

Dans l'esprit de cette politique, cette étape doit être complétée avant la finalisation d'un projet et, par conséquent, avant qu'il ne soit soumis aux instances habilitées à concrétiser une modification réglementaire. Ainsi, toutes les parties concernées par un projet entraînant des modifications au règlement d'urbanisme sont appelées à instaurer un dialogue. L'objectif est d'harmoniser au mieux les conditions d'implantation d'un projet dans le milieu de vie concerné. Or, les documents d'accompagnement publiés lors de la mise en œuvre de cette politique de participation restent muets sur le rôle essentiel des Conseils de quartier dans les activités de participation active.

Le Conseil de quartier de Sillery constate pourtant un manque récurrent de consultation en amont. À maintes reprises des modifications réglementaires importantes, l'élaboration d'un projet pilote, la réponse apportée par la Ville à des pétitions menées par des citoyens ne lui ont pas été soumises, ce qui a conduit à l'élaboration de projets peu consensuels. Un exemple flagrant de ce manque de coordination dans la consultation s'est présenté lors de l'implantation du projet pilote d'un espace canin de proximité au parc Saint-Yves. Tel que rapporté par *Le Soleil* (3 juin 2022), M. David O'Brian, porte-parole de la Ville, a alors indiqué que ce type de projet pilote n'était pas assujéti aux mesures prévues dans la politique de participation en vigueur.

De ce fait, le Conseil de quartier demande à la Ville de revoir sa politique de participation publique, ainsi que ses pratiques de participation active afin de s'assurer que l'ensemble des citoyens et des citoyennes soient systématiquement consultés en amont des projets. Des mesures adéquates devront permettre de favoriser la consultation et la participation active du plus grand nombre afin d'éviter de prioriser l'avis de signataires de pétitions lors de l'élaboration de projets pilotes.

Le Conseil de quartier estime essentiel de préciser le rôle de premier plan joué par les Conseils de quartier dans les documents accompagnant la politique de participation publique de la Ville.

Réponse de la Ville

Au 31 décembre, il n'y a pas encore eu de réponse.

5.3 Histoire, patrimoine et culture

Quatre dossiers ont particulièrement retenu l'attention du Conseil de quartier dont deux en site patrimonial déclaré de Sillery.

5.3.1 Maison patrimoniale Bignell

Concernant une demande à la Ville de Québec pour la protection immédiate de la maison Bignell sur le site patrimonial de Sillery

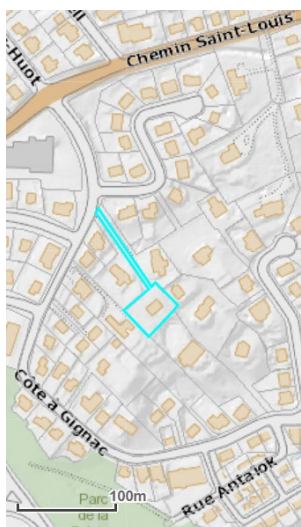
Recommandation 22-CA-11 (8 mars 2022)

Des administrateurs du Conseil ont participé depuis le mois de mars 2022, en cour municipale de Charlesbourg, au procès pour négligence du propriétaire de la maison patrimonial Bignell.

Le 8 juillet 2022, à la suite du jugement, le propriétaire a été reconnu coupable de négligence. Le 30 novembre 2022, la sentence a été établie et le propriétaire devra payer une amende fixée à 2 000 \$.

À plusieurs reprises, le Conseil a demandé à la Ville quelle sera la prochaine étape dans ce dossier. La réponse tarde toujours à venir.

Carte 7. Emplacement de la maison Bignell sur la Côte à Gignac



Mais l'inquiétude demeure pour la conservation des bâtiments patrimoniaux en site patrimonial déclaré de Sillery.

Dans le cadre du règlement sur l'encadrement de la démolition des biens patrimoniaux qui a été entériné en avril 2021 (loi 69, Réforme de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives connexes), le Conseil entretient des inquiétudes sur le futur de certains monuments patrimoniaux en site patrimonial déclaré de Sillery. En voici quelques-uns :

- Les écuries de Woodfield (cimetière Saint-Patrick),
- La chapelle des Pères assomptionnistes,
- Le Montmartre canadien,
- L'église Saint-Michel,
- La maison Bignell, et
- L'église Saint Michael (en secteur patrimonial de Bergerville et adjacent au site patrimonial déclaré de Sillery)

À plusieurs reprises, le Conseil a avisé la Conseillère municipale de ses préoccupations sur ce sujet, en particulier sur l'avenir de ces biens gérés par l'Archidiocèse catholique de Québec.

Enfin, d'autres sujets récurrents concernant le patrimoine, mais qui n'ont pas fait l'objet de résolutions, sont toujours d'actualité. Prenons le cas de la signalisation du site patrimonial déclaré de Sillery.

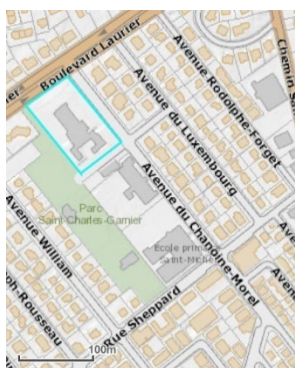
Après maintes discussions sur ce sujet, nous n'avons pas encore abouti à l'obtention d'un élément signal comme une pancarte ou d'autres moyens d'identification visuelle pour indiquer l'existence du site patrimonial de Sillery. Pourtant, le PPU de Sillery précise l'atteinte de ces objectifs spécifiques et indique des pistes d'action afin d'accentuer l'identification visuelle de sorte que la population et les visiteurs prennent conscience de l'existence de l'emplacement du site patrimonial déclaré, de sa valeur et de ses attraits. Compte tenu que le dossier est judiciairisé, la Ville n'est pas en mesure de donner suite à cette recommandation.

5.3.2 Sauvegarde de l'église Saint-Charles-Garnier

Concernant une demande de conservation et de citation ou de reconnaissance de l'église Saint-Charles-Garnier comme bien patrimonial.

Résolution 22-CA-35 (14 juin 2022)

Carte 8. Emplacement de l'église Saint-Charles-Garnier



Devant l'inquiétude des paroissiens concernant la vente ou la démolition éventuelle de l'église construite entre 1945 et 1947 et propriété de l'Archidiocèse de Québec, les citoyens avec la complicité de la Fabrique de la Bienheureuse-Dina-Bélanger, ont décidé de tout faire pour sauvegarder le bien patrimonial et le lieu de culte.

5.3.3 Sauvegarde d'un élément emblématique

Concernant une demande aux autorités compétentes (CCNQ) pour conserver la mosaïciculture représentant la résidence des lieutenants-gouverneurs et pour une identification visuelle du site patrimonial de Sillery au parc du Bois-de-Coulonges
Résolution 22-CA-44 (13 septembre 2022)

Carte 9. Parc du Bois-de-Coulonge



Les Mosaïcultures internationales de Québec, avec le slogan de « Il était une fois... la Terre », ont eu lieu du 24 juin au 10 octobre 2022 au parc du Bois-de-Coulong, à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Sillery.

Bien sûr, les installations des cinq grands modules devaient être temporaires dont la pergola du lieutenant-gouverneur.

Réponse de la CCNQ

Malgré la demande de plusieurs citoyens de conserver l'installation représentant la résidence du Lieutenant-Gouverneur, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)

gestionnaire du site, a refusé de faire cette acquisition. Les coûts initiaux additionnés aux coûts d'entretien ont eu raison d'un refus confirmé par lettre le 12 octobre.

5.3.3 Comité de démolition

Concernant des recommandations à la Ville de Québec sur l'encadrement de la démolition dans le quartier de Sillery
Résolution 22-CA-49 (8 novembre 2022)

L'inventaire des bâtiments patrimoniaux du quartier est à parfaire et à faire connaître auprès des citoyens. Le Conseil croit que deux partenaires du milieu, la Société d'histoire de Sillery et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, devraient faire partie du comité de démolition en cours d'élaboration. Le dépôt d'un plan d'ensemble pour la mise en valeur du site devrait aussi faire partie de cet enjeu. À suivre.

5.4 Communautaire, parc et loisirs

Concernant l'accessibilité à des toilettes publiques au parc Ross et au parc Saint-Michel dans le quartier de Sillery
Résolution 22-CA-50 (8 novembre 2022)

5.4.1 Parcs Ross et Saint-Michel

Carte 10. Parc Ross



Le Conseil, à sa réunion du 8 novembre, a adopté une résolution pour une accessibilité à des toilettes publiques pour tous aux parcs Ross et Saint-Michel considérant que des toilettes chimiques ne permettent pas l'accès et le confort à l'ensemble de la population : enfants, adultes, personnes âgées et personnes à mobilité réduite. Tel que prévu dans le cadre du projet de Vision de la mobilité active à l'orientation 3, les toilettes chimiques répondent à un besoin ponctuel, mais non récurrent, ne se fondent pas dans le paysage et peuvent dégager des odeurs nauséabondes.

Il est demandé que le chalet du parc Ross permette l'utilisation des toilettes en programmant l'ouverture de la porte de 9 h à 21 h considérant

que ce parc est très fréquenté tant par les parents et les enfants utilisant l'aire de jeux, par les joueurs de basketball, de baseball, de tennis, par les promeneurs de chien, par les randonneurs et par les cyclistes qui empruntent l'axe Marie-Victorin. C'est un parc de proximité, mais qui dessert aussi les sportifs de la région de Québec, particulièrement ceux du secteur Sainte-Foy-Sillery. Soulignons que ces utilisateurs peuvent pratiquer leur activité entre 30 minutes et 3 heures d'affilée.

Carte 11. Parc Saint-Michel



Il est demandé de prévoir la construction d'un bloc sanitaire au parc Saint-Michel en 2023, lors de sa réfection ce qui permettrait d'utiliser les toilettes en programmant l'ouverture de la porte de 9 h à 21 h. Ce parc est fréquenté par les parents et les enfants qui fréquentent l'aire de jeux et les joueurs de tennis qui proviennent du secteur Sainte-Foy-Sillery mais il est aussi situé à proximité du Sentier des Grands-Domains-de Sillery qui relie le noyau ouvrier Saint-Michel au chemin du Foulon, lien historique emprunté par les locaux, mais aussi de plus en plus par les touristes. Des toilettes étaient autrefois accessibles à l'ancien chalet d'appoint à l'ancien aréna Jacques-Côté. Rappelons que la vocation du terrain de l'aréna et son stationnement étaient et sont toujours zonés communautaires.

Réponse de la Ville

La Ville nous a répondu en date du 8 décembre que le chalet du parc Ross, ce pavillon n'a pas été conçu pour donner un accès aux toilettes sans surveillance du bâtiment. Pourtant tous les nouveaux bâtiments permettent maintenant un accès par l'extérieur à une toilette. Il y a un projet pour permettre l'accès aux toilettes dans plusieurs bâtiments mais ce site n'est pas identifié prioritaire pour le moment. Il y a de la surveillance uniquement lorsqu'il y a des activités planifiées.

Dans la foulée du réaménagement du parc Saint-Michel, la portée du projet actuel ne permet pas l'ajout d'un bloc sanitaire. La Ville va cependant prévoir l'ajout d'une fontaine accessible à tous.

Le Conseil n'est pas satisfait de cette réponse et demande à la Ville de même qu'à la Conseillère municipale de permettre l'utilisation de toilettes publiques sur ces deux sites. Il s'agit d'une question de santé publique et qui peut être réglée à un coût raisonnable.

5.5 Autres

5.5.1 Affiche publicitaire

Concernant un engagement financier de 500\$ pour l'achat et l'installation d'un panneau publicitaire sur le site des Mosaïcures

Résolution 22-CA-42 (14 juin 2022)

La résolution permettait un partenariat avec la Société de développement commercial Maguire (SDCM) afin de réaliser une affiche dans le stationnement du parc du Bois-de-Coulonge pour informer les 700 000 visiteurs attendus des Mosaïcures à se procurer les services de restauration sur l'artère commerciale de l'avenue Maguire. Cette initiative n'a finalement pas été réalisée.

5.5.2 Sécurité routière en zones scolaires

Concernant une demande de subvention à la Ville pour la 3^e édition du projet de sensibilisation à la sécurité routière dans les zones scolaires des quartiers de Sillery et de Saint-Louis

Résolution 22-CA-54 (13 décembre 2022)

Dans le cadre du Programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec, une troisième demande d'une subvention de 12 000 \$, déposée le 29 novembre 2022, en partenariat avec des écoles primaires, Saint-Michel de Sillery, Saint-Louis-de-France I et II, Saint-Yves et le Collège Jésus-Marie de Sillery, est en attente d'une réponse en mars ou en avril 2023.

6. Collaborations

6.1 Table des présidents et des présidentes des Conseils de quartier

Cette Table n'a pas été active en 2022 principalement en raison des restrictions sanitaires.

6.2 Table de concertation vélo des Conseils de quartier

La Table s'est réunie à maintes reprises tout au long de l'année. Elle a, en outre, participé à cette activité.

6.3 Balade en vélo avec nos élu.es

Le 15 mai 2022, l'activité a été organisée par les Conseils de quartier du Plateau, de Saint-Louis et de Sillery dans le cadre du mois du vélo. Elle avait pour but de réunir les familles du quartier avec les Conseillers municipaux afin de faire un trajet convivial de 6 km à vélo à travers nos quartiers. Les trois Conseillers municipaux de nos quartiers ont accepté de participer, M^{mes} Anne Corriveau et Maude Mercier-Larouche, et M. David Weiser.

**BALADE EN VÉLO
AVEC NOS ÉLU.ES**

**15
MAI**

Venez pédaler en famille ou entre amies pour une balade conviviale dans votre quartier.

Deux points de rendez-vous à 10h30 :

- École primaire Cœur Vaillant, boulevard Neilson
- Bibliothèque Charles H. Blais, avenue Maguire

Départ 11h. Parcours sécuritaire de 6 kilomètres jusqu'au Marché public de Sainte-Foy.

Inscription gratuite : <https://forms.gle/c148k1rHTba75sGA6>
*Les enfants doivent être accompagnés par un adulte.

Organisée par les conseils de quartier de Saint-Louis, de Sillery et du Plateau de Sainte-Foy.

Prix de participation offerts par nos commanditaires.

Logos partenaires : Cora, Librairie la liberté, Sports Maguire, Marché public de Sainte-Foy, Mois du vélo, Conseil de quartier, Bagel Maguire, L'épicurien.

Le trajet partait de l'école Cœur-Vaillant (à l'ouest) et de la bibliothèque Charles-H-Blais (à l'est) jusqu'au marché public de Sainte-Foy. Plusieurs prix de présence ont été offerts par les marchands de nos quartiers (Librairie Laliberté, Sports Maguire, Chez Cora, Chocolats favoris, Bagel Maguire, L'épicurien et le Marché public de Sainte-Foy).

L'événement a été annoncé par affichage public (commerçants, lieux publics, écoles), par courriel envoyé aux directions d'écoles primaires des trois quartiers et annoncé sur Facebook et sur la page du Mois du vélo 2022. Un total de 96 inscriptions, incluant de nombreuses familles avec enfants, ont été reçues.

<https://transportsviables.org/campagnes/mois-du-velo>

Malgré une pluie fine et une température assez froide, avec la participation d'une cinquantaine de personnes, dont plusieurs enfants, étaient présents, l'événement a été un succès. Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) était là pour assurer une traversée sécuritaire à vélo des boulevards Laurier et Hochelaga ainsi que de la rue de l'Église. Des bénévoles ont encadré les cyclistes au début et à la fin du cortège pour chaque sous-groupe partant de l'ouest et de l'est. À l'arrivée au Marché public, les Conseillers municipaux ont tenu un petit discours suivi par le tirage des prix offerts par les commerçants locaux. Tous les participants étaient très satisfaits et souhaitaient répéter l'expérience le printemps prochain.

6.4 Deuxième édition, sécurité routière en milieu scolaire

Le Conseil est toujours préoccupé par la sécurité routière des usagers de la route sur les voies publiques et plus spécifiquement dans les zones scolaires. Non seulement l'amélioration de la sécurité routière réduit les risques pour la santé et la vie, mais elle favorise le transport actif et les saines habitudes de vie.

En 2021, dans le cadre de sa « Stratégie de sécurité routière 2020-2024 » la Ville a attribué une somme de 12 000 \$ pour soutenir le projet de « Sécurité routière dans les zones scolaires de Sillery et de Saint-Louis ».

Les quatre demandeurs sont :

- L'association des parents d'élèves du collège Jésus-Marie de Sillery
- Le Conseil d'établissement de l'école Saint-Michel de Sillery
- Le Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-France-Saint-Yves : Saint-Yves, Saint-Louis-de-France, I et Saint-Louis-de-France, II |
- Le Conseil de quartier de Sillery

Les activités de la deuxième édition de ce projet ont eu lieu du 16 au 20 mai 2022, durant la semaine de sensibilisation, et ce sont terminées à la fin du calendrier scolaire. Le rapport de reddition de compte est disponible sur le site Web de Ville, à la page du Conseil de quartier.

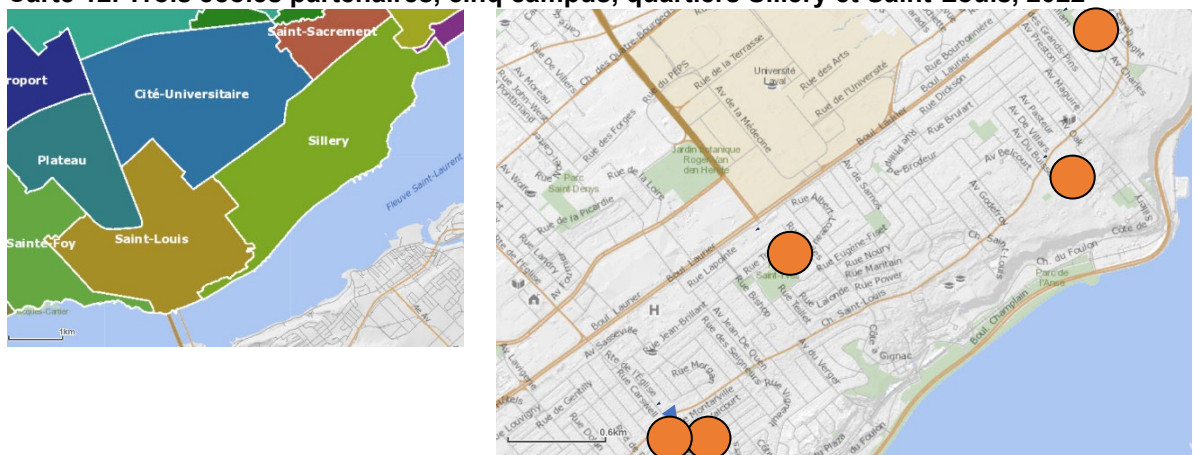
Figure 1. Publicité de la semaine de sensibilisation, 2022



Source : Bandeau paru dans l'hebdo *L'Appel*, 11 mai 2022

En novembre 2021, le Conseil ainsi que les trois écoles partenaires d'origine ont renouvelé leurs demandes pour une deuxième édition par la résolution 22-CA-55.

Carte 12. Trois écoles partenaires, cinq campus, quartiers Sillery et Saint-Louis, 2022



École Saint-Michel
Collège Jésus-Marie

École Saint-Yves
École Saint-Louis-de-France II
École Saint-Louis-de-France I



6.5 Conseil de la culture

Le Conseil de quartier siège à la Table patrimoine-histoire du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Trois rencontres ont eu lieu durant l'année avec la participation de M^{me} Anne-Julie Asselin, Conseillère en développement culturel attirée à la Table.

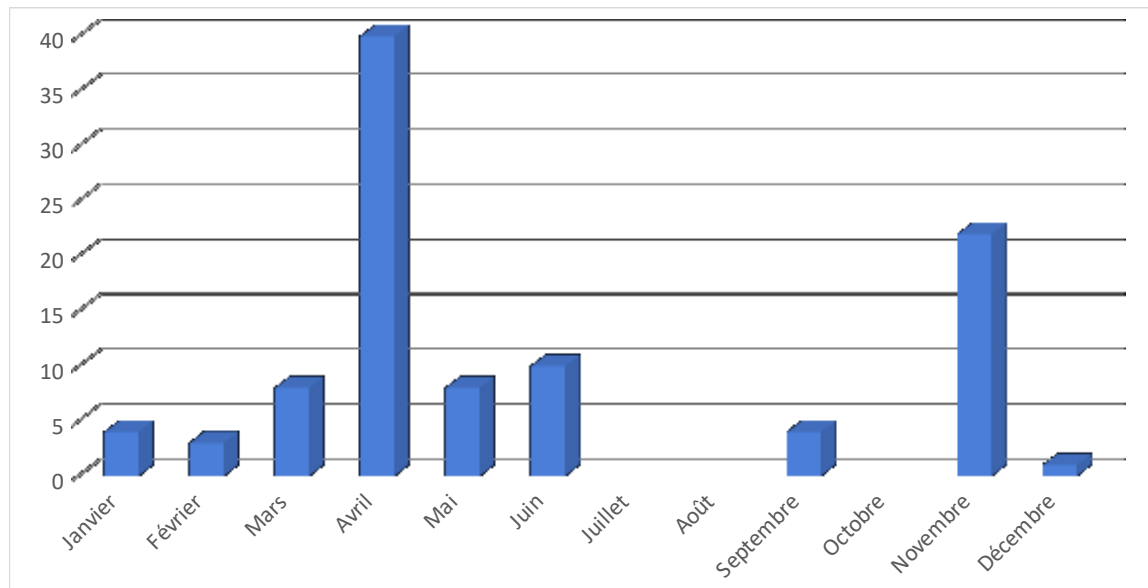
Rappelons que dans le réseau des maisons du patrimoine de la Ville, trois établissements sont situés sur le territoire de Sillery soit la Maison des Jésuites-de-Sillery, la Villa Bagatelle et la Maison Hamel-Bruneau. Les deux premières sont situées dans le site patrimonial déclaré.

7. Représentation des citoyennes et des citoyens

7.1 Participation citoyenne

La Politique de participation publique est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021. Le public peut ainsi prendre part aux décisions qui le concernent. Ainsi, durant l'année 2022, une centaine de citoyennes et citoyens ont participé aux assemblées du Conseil.

Tableau 9. Participation citoyenne, 2022



Il est à noter qu'il n'y a pas d'assemblée en juillet et août. L'assemblée d'octobre a été reportée. L'assemblée générale annuelle est fixée en avril, ce qui explique une présence affirmée de citoyens. Par ailleurs, en novembre s'est tenue la demande d'opinion. Des neuf rencontres statutaires, les six premières ont été en mode virtuel et les trois dernières ont pu se dérouler en présentiel au centre communautaire.

7.2 Résumé des interventions citoyennes

Le stationnement et les vignettes de stationnement sur rue ont été l'objet des plus nombreuses interventions de la part du public. Ceci était sans doute prévisible par la tenue des Mosaïcultures dans le parc du Bois-de-Coulonge. Viennent ensuite les préoccupations sur l'aménagement en rue conviviale du tronçon de l'avenue du Chanoine-Morel, entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis déjà promis mais reporté et l'avenir d'occupation des églises Saint-Charles-Garnier et Saint-Yves.

Le nombre de participants est indiqué dans ce carré **100**. Voici les sujets :

11 janvier : **04**

- Demande de la sauvegarde de la maison Bignell du 1524, côte à Gignac, depuis plus de 15ans.
- Mutation du comité de suivi du PPU de Sillery et de ses environs vers une table de concertation.

08 février : **03**

Aucune question ou commentaires du public.

08 mars : **08**

- Demande d'information sur le projet de rue conviviale de l'avenue du Chanoine-Morel (secteur entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis).

- Dossier du tramway, mise à jour des études attendue sous peu.

13 avril : **40**, AGA

Tenue de l'assemblée générale annuelle. Questionnement sur les impacts occasionnés par l'événement des Mosaïcures entre le 24 juin et le 10 octobre au parc du Bois-de-Coulonge. En annexe, plus de détails y sont présentés.

10 mai : **03**

- Demandes de renseignements pour la sauvegarde de l'église Saint-Charles-Garnier du 1215, avenue du Chanoine-Morel.
- Demandes de renseignement quant à la circulation les côtes à Gignac et de Sillery et de l'avenue du Chanoine-Morel.
- Demandes de nettoyage printanier du trottoir de la côte de Sillery et de la rue Treggett.
- Demandes de renseignement sur le stationnement temporaire en proximité du parc du Bois-de-Coulonge durant les Mosaïcures.

14 juin : **10**

- Demande d'intervention pour favoriser les liens entre les deux escaliers récemment aménagés dans l'escarpement de Sillery, l'un à l'ouest par la Ville de Québec, l'autre à l'est par la Commission de la capitale nationale du Québec.
- Lors des Mosaïcures, projet d'affiche informative comprenant un code QR avec la SDC Maguire pour inciter les visiteurs à utiliser les services présents sur cette avenue. Un budget de 500 \$ y est attribué par la résolution 22-CA-32.
- Demande de vignettes de stationnement sur rue durant les Mosaïcures.
- Demande de legs à la collectivité à la suite des Mosaïcures malgré le caractère temporaire des installations.
- Une controverse sur le Fonds local d'investissement (FLI) de la Ville en faveur du Groupe Souris Mini pour une somme de 120 000 \$ pour la mise sur pied d'une plateforme de vente de vêtements d'occasion entraîne des discussions quant au choix de l'entreprise à but lucratif.
- Demande d'interdiction de frein-moteur sur le boulevard Laurier.

13 septembre : **04**

- Demande d'intervention pour la protection des piétons sur l'avenue Maguire, à la hauteur du stationnement de la bibliothèque Charles-H.-Blais, près de l'intersection du chemin Saint-Louis.
- Demandes récurrentes de renseignement sur le stationnement temporaire en proximité du parc du Bois-de-Coulonge durant les Mosaïcures.

11 octobre :

Séance reportée.

08 novembre : **22**

Demande d'opinion sur l'utilisation d'un stationnement temporaire commercial au 2003, chemin Saint-Louis. Ce dossier fait l'objet d'un rapport d'activité de participation publique disponible sur la plateforme de la Ville à cette adresse :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?idprojet=442>

- Demandes de renseignement pour la sauvegarde de l'église Saint-Yves du 2470, rue Triquet.

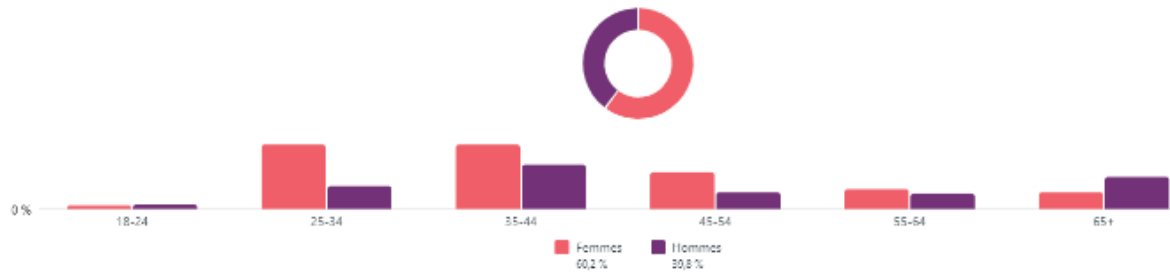
13 décembre : **01**

Aucune question ou commentaires du public.

7.3 Utilisateurs de Facebook

Au 31 décembre, le Conseil de quartier comptait 241 abonnés sur sa page *Facebook*. Le nombre de visites s'élève à 534 pour 5 956 clics. Le tableau ci-contre fait état de la répartition des utilisateurs par groupes d'âge.

Tableau 10. Répartition des utilisateurs de Facebook par groupes d'âges, 2022



Source : <https://www.facebook.com/search/pages/?q=Conseil%20de%20quartier%20de%20sillery>

8. États financiers du Conseil

En 2022, le Conseil de quartier de Sillery a poursuivi ses activités de fonctionnement. De plus, il s'est vu accorder une deuxième subvention de 12 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation de la stratégie de sécurité routière, 2020-2024 en partenariat avec trois écoles du quartier pour réaliser un projet de sensibilisation en milieu scolaire. Pour assurer une plus grande transparence, le bilan du projet est présenté séparément de celui du fonctionnement.

Donc, au 31 décembre 2022, le Conseil dispose d'un actif net de 413,52 \$ ventilé comme suit :

- 110,71 \$ pour le budget de fonctionnement, et
- 302,81 \$ pour le projet de sécurité routière.

8.1 Bilan au 31 décembre 2022

Tableau 11. Bilan de l'actif, 2022

	2022	2021
Actif		
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse Compte opération - Fonctionnement (EOP)	110,71 \$	394,87 \$
Encaisse Compte opération - Sécurité routière (ET1)	0,24 \$	1,12 \$
Encaisse Compte projet - Sécurité routière	293,17 \$	293,17 \$
Subvention à recevoir	0,00 \$	0,00 \$
Total	413,52 \$	689,16 \$

Tableau 12. Bilan du passif, 2022

	2022	2021
Passif		
PASSIF A COURT TERME		
Créditeurs	0,00 \$	0,00 \$
Actif net		
Non affecté Compte opération - Fonctionnement	110,71 \$	394,87 \$
Non affecté Projet - Sécurité routière	302,81 \$	294,29 \$
Total	413,52\$	689,16 \$

8.2 Fonctionnement et opérations courantes

8.2.1 États des revenus et des dépenses

Tableau 13. Revenus et dépenses de fonctionnement, 2022

	2022	2021
Produits		
Subventions - Ville de Québec	1 150,00 \$	1 000,00 \$
Intérêts - Ristourne	1,49 \$	0,80 \$
	1 151,49 \$	1 000,80 \$
Charges		
Fonctionnement,	1 435,65 \$	1 110,12 \$
Total des dépenses	1 435,65 \$	1 110,12 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	(284,16 \$)	(109,32 \$)
Actif net non affecté au début de l'exercice	394,87 \$	504,19 \$
Redressement	0,00 \$	0,00 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice pour le fonctionnement	110,71 \$	394,87 \$

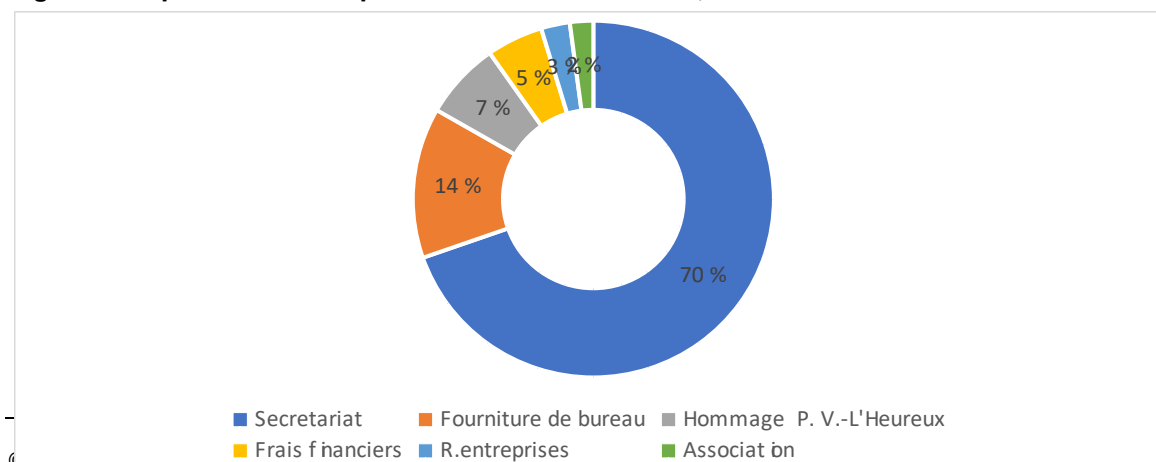
8.2.2 Principaux postes de dépenses

Pour l'année fiscale écoulée, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Tableau 14. Dépenses de fonctionnement, 2022

Dépenses annuelles	Montants
Secrétariat	1 000,00 \$
Fourniture de bureau	196,00 \$
Association, Conseil de la culture	30,00 \$
Cotisation, Registraire des entreprises du Québec	76,00 \$
Frais financiers	72,65 \$
Total	1 435,65 \$

Figure 2. Répartition des dépenses de fonctionnement, 2022



Les principales dépenses du Conseil de quartier sont attribuables aux frais de secrétariat et quelques petites dépenses de fonctionnement. Il faut noter un déficit de 285,00 \$ entre la subvention de la Ville et les dépenses courantes. Une augmentation de la subvention versée par la Ville est prévue en 2023.

La deuxième édition du projet de sécurité routière est réalisée en partenariat avec trois institutions scolaires des quartiers de Saint-Louis et de Sillery sur cinq campus. Le Conseil de quartier agit comme partenaire principal.

8.2.3 États des revenus et des dépenses

Tableau 15. Revenus et dépenses du projet de sécurité routière, 2022

	2022	2021
Produits		
Subventions - Ville de Québec, Programme	12 000,00 \$	12 000,00 \$
Intérêts – Ristourne	4,97 \$	1,44 \$
	12 004,97 \$	12 001,44 \$
Charges		
Fonctionnement,	11 996,45 \$	11 707,05 \$
Total des dépenses	11 996,45 \$	1 110,12 \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	8,52 \$	294,29 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	294,29 \$	0,00 \$
Redressement	0,00 \$	0,00 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice pour le fonctionnement	302,81 \$	294,29 \$

Il est souhaité qu'en 2023 que le projet soit reconduit pour une troisième édition. Les sommes restantes en 2021 ont donc été affectées au projet de 2022.

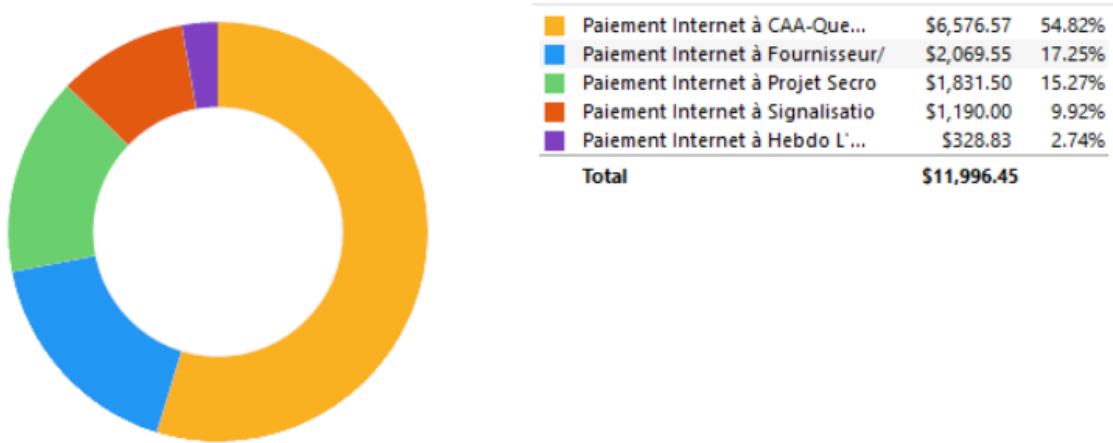
8.2.4 Principaux postes de dépenses

Les dépenses du projet en sécurité routière ont excédé de 39,28 \$. Mais un cumulatif de 294,29 \$ plus les intérêts de l'année 2021 ont permis d'éponger ce déficit.

Tableau 16. Dépenses du projet, 2022

Dépenses annuelles 2022	Montants
Hebdo <i>L'Appel</i> – Publicité (22-CA-28) 10 mai 2022	328,83 \$
Signalisation (22-CA-29) 10 mai 2022	2 069,55 \$
Hebdo <i>L'Appel</i> – Publicité (22-CA-37) 14 juin 2022	42,83 \$
Corsaire Design - mémo (22-CA-38) 14 juin 2022	1 831,50 \$
CAA-Québec (22-CA-39) 14 juin 2022	6 576,57 \$
Kalitec - brassards (22-CA-46) 13 septembre 2022	1 190,00 \$
Total	12 039,28 \$

Figure 3. Répartition des dépenses du projet en sécurité routière en zone scolaire, 2022



Annexes

I. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022



CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Note : le contenu du procès-verbal et celui de la présentation sur les Mosaïcultures sont présentés tels que publiés au moment de leur diffusion

Procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle tenue le mardi, 12 avril 2022
à 19 h par visioconférence.

PRÉSENCES :

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2022)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2022)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Nicole Lefebvre	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2022)
M ^{me} Valérie Kelly	Administratrice (2022)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)

M^{me} Maude Mercier-Larouche Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

ABSENCE :

Aucune absence

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 40 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-AGA-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-AGA-02	Élections	19 h 10
	Présentation du déroulement des élections	
	Appel de candidatures	
	Présentation des candidates et candidats	
	Scrutin	
22-AGA-03	Adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 avril 2021	19 h 15
22-AGA-04	Rapport annuel et états financiers 2021	19 h 20
	Présentation du rapport annuel	
	Présentation des états financiers	
	Période de questions et commentaires du public	
	Adoption du rapport annuel et des états financiers	
	Nomination des signataires des états financiers	
22-AGA-05	Période d'information de la Conseillère municipale	19 h 30
22-AGA-06	Questions et commentaires du public	19 h 40
22-AGA-07	Résultat des élections	19 h 50
22-AGA-08	Divers	19 h 55
22-AGA-09	Levée de l'assemblée	20 h
Conférence		
« Mosaïcultures Québec 2022 – Il était une fois... la Terre ! »		

Procès-verbal

22-AGA-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 19 h. Elle présente tous les membres du Conseil d'administration au bénéfice des personnes présentes à l'assemblée. Elle en profite pour remercier Mme Claudia Perreault et M. Maxime Bélanger qui ont quitté le Conseil en cours de mandat pour des raisons professionnelles et personnelles.

22-AGA-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RESOLUTION 22-AGA-01

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Hélène Garant, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nicole Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

22-AGA-03 Élections

Afin de procéder aux élections, le Conseil désigne M^{me} Bucica comme présidente d'élection.

RESOLUTION 21-AGA-02

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Hélène Garant, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer M^{me} Cristina Bucica comme présidente d'élection.

Présentation du déroulement des élections M^{me} Bucica explique le fonctionnement du Conseil de quartier et son mandat. Le Conseil de quartier est l'interlocuteur privilégié des citoyens et des citoyennes et constitue un trait d'union avec la Ville. Les sujets les plus souvent abordés concernent l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la vie communautaire et la sécurité publique. Plus particulièrement, le Conseil a pour mandat d'émettre des recommandations sur des projets de modification au zonage et des avis sur tout autre projet concernant le quartier. Il peut tenir des consultations publiques à la demande de la Ville ou de sa propre initiative.

L'information est disponible sur le [site web de la Ville consacré aux Conseils de quartier](#).

Le Conseil d'administration peut être composé de 11 membres élus, dont 4 femmes et 4 hommes, et de 3 membres cooptés. Le nombre minimum de membres pour constituer le quorum est de 5. La cooptation se fait par le Conseil d'administration.

Chaque candidature doit être appuyée par 10 signatures de résidents ou de commerçants du quartier.

Il y a actuellement 3 postes à pourvoir pour la gent féminine et 3 postes pour la gent masculine. Dans chaque cas, il s'agit de deux postes d'un mandat de deux ans et d'un poste d'un an.

Appel de candidatures

Les mandats échus sont ceux de M^{me} Hélène Garant, M^{me} Valérie Kelly M^{me} Janet Drury, M^{me} Nicole Lefebvre, M^{me} Muriel Gennatas et M. Hugues Beaudoin. Tous souhaitent se représenter à l'exception de M^{me} Kelly qui ne renouvelera pas sa candidature pour des raisons professionnelles.

Trois nouvelles candidatures ont également été déposées soit celles de M^{me} Danielle Chapleau, de M. Julien Roy et de M. Stéphane Lessard.

Toutes les candidatures sont conformes.

Présentation des candidates et candidats

Toutes les personnes ayant déposé leur candidature sont invitées à se présenter tour à tour.

M^{me} **Danielle Chapleau** habite le quartier depuis 50 ans. Elle demeure sur le boulevard René-Lévesque Ouest. Elle détient une maîtrise en géographie et a travaillé au ministère des Transports et au ministère des Terres et Forêts, ainsi que chez Bombardier et à la Communauté urbaine de Québec. Plus récemment, elle a complété un doctorat en arts visuels et en arts de la scène. Elle se consacre à l'enseignement, à la recherche et à la création. Elle souhaite s'impliquer comme citoyenne et mettre son expérience à profit.

M^{me} **Janet Drury** demeure dans le secteur de Bergerville depuis 15 ans. Elle a été cooptée l'année dernière et veut poursuivre. Elle s'est impliquée dans l'analyse de deux règlements concernant les arbres et a constaté une perte importante de la canopée dans le quartier. Avec M. Beaudoin, elle représente le Conseil à la *Table de concertation vélo*. Elle organise pour le 15 mai prochain une balade à vélo avec les élus. Outre le vélo, les dossiers qui l'intéressent sont le transport structurant, la sécurité piétonne et le patrimoine. Prochainement retraitée, elle détient un baccalauréat en anthropologie et une formation d'urbaniste. Elle a assisté récemment à la rencontre privée du Conseil portant sur l'aménagement du tramway et juge important de s'impliquer sur ce dossier.

M^{me} **Muriel Gennatas** réside à Sillery depuis qu'elle est arrivée au Québec il y a trois ans. Elle a été membre cooptée du Conseil l'année dernière. Elle est chargée de projet en informatique. Elle s'intéresse à la canopée, au tramway et au transport alternatif.

M^{me} **Nicole Lefebvre** réside dans le secteur de la côte à Gignac depuis 16 ans. Elle détient une maîtrise en santé communautaire et un baccalauréat en administration des affaires. Elle a siégé trois ans au Conseil d'administration au cours des 12 dernières années. Elle est présidente de l'Association de tennis de Sainte-Foy-Sillery depuis six ans. Retraitée de la fonction publique, elle a travaillé principalement dans le domaine de la santé, à titre de gestionnaire. Elle s'intéresse particulièrement aux sports et aux loisirs ainsi qu'à l'urbanisme, au

transport structurant et au patrimoine.

M^{me} **Hélène Garant** siège depuis quatre ans au Conseil de quartier. Elle estime que le Conseil de quartier est une place de choix pour s'exprimer et faire valoir le point de vue des citoyens. Elle est en faveur d'un transport structurant, mais émet beaucoup de réserve sur le tracé et le choix du tramway, en lien avec son coût, sa vitesse, et l'abattage des arbres (mais pas à n'importe quel prix). Elle s'intéresse également au patrimoine et aux dossiers du faubourg Saint-Michel, du parc Saint-Michel. Optométriste depuis plus de 35 ans sur l'avenue Maguire, elle s'inquiète de la circulation amenée par la clientèle en recherche de stationnement dans le secteur de Bergerville et de l'avenue du Chanoine-Morel près de l'école Saint-Michel.

M. **Hugues Beaudoin** réside depuis 50 ans dans le quartier. Il a intégré le Conseil il y a deux ans pour en savoir plus sur le projet d'aménagement de l'avenue du Chanoine-Morel qui ne s'est toujours pas concrétisé. Il s'intéresse également au vélo et représente le Conseil à la *Table concertation vélo*. Plusieurs autres sujets l'intéressent comme la foresterie urbaine, l'urbanisme, le patrimoine et le transport actif.

M. **Julien Roy** est propriétaire de *Vélos Roy-O* sur la rue Saint-Jean, et président ainsi que directeur général par intérim de la Société de développement commercial Faubourg Saint-Jean. Il habite dans le quartier depuis maintenant trois ans. Il est intéressé par la mobilité active et la sécurité routière en ayant en tête la mobilité réduite. Résidant au coin de l'avenue du Chanoine-Morel et de la rue Sheppard, il s'intéresse au projet d'aménagement de l'avenue du Chanoine-Morel. Il aime se renseigner sur toutes sortes de sujets et considère que le Conseil de quartier est une voie privilégiée pour intervenir auprès de la Ville.

M. **Stéphane Lessard** demeure dans Sillery depuis neuf ans. Il est architecte de profession et père de trois enfants. Il a un intérêt pour la sécurité publique, les infrastructures urbaines, le patrimoine bâti, la canopée, le réseau structurant et le développement urbain harmonieux. Il souhaite en apprendre davantage et apporter sa contribution au Conseil de quartier.

Scrutin

Il y a trois candidats pour les trois postes à pourvoir chez les hommes et cinq candidates pour les trois postes chez les femmes. Il y aura élection par scrutin à moins que des candidates souhaitent se présenter sur les postes cooptés.

M^{me} Lefebvre et M^{me} Gennatas acceptent d'être cooptées. Elles sont invitées à rester en ligne pour la cooptation qui aura lieu à l'assemblée ordinaire qui suit la présente assemblée.

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes à pourvoir, tous les candidats et toutes les candidates sont élus par acclamation.

Les mandats sont tirés au sort. M^{me} Garant et M^{me} Drury héritent des mandats de deux ans et M^{me} Chapleau du mandat d'un an.

M. Roy et M. Beaudoin obtiennent des mandats de deux ans tandis que M. Lessard obtient le mandat d'un an.

M^{me} Bucica félicite tous les nouveaux membres du Conseil d'administration et remercie les membres qui ont été actifs en 2021-2022 et qui n'ont pas renouvelé leur mandat.

22-AGA-04 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 avril 2021

RÉSOLUTION 22-AGA-03

Concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13

avril 2021

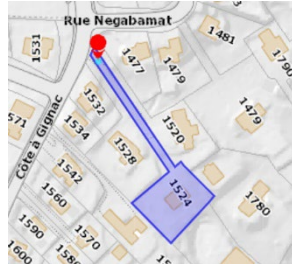
SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Janet Drury, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nicole Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2021.

22-AGA-05 Rapport annuel et états financiers 2021

- Présentation du rapport annuel

M^{me} Hélène Garant présente le rapport annuel 2021. Le document est disponible sur la [page web du Conseil de quartier de Sillery](#).

M^{me} Garant fait lecture du « Mot de la présidente ». En bref, le Conseil de quartier demeure toujours préoccupé par la sécurité routière près des écoles et à proximité des grands développements immobiliers, par la perte des percées visuelles à grande valeur patrimoniale, par le développement immobilier sur les terres des grands domaines de Sillery et par la sauvegarde des éléments bâtis significatifs comme la maison Bignell.

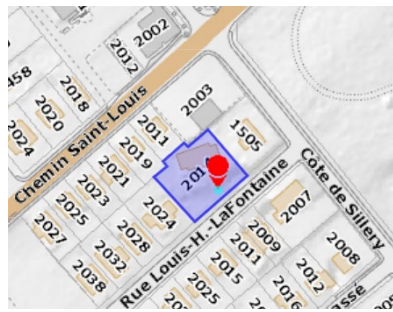


Le Conseil demande encore à la Ville de concrétiser la sortie promise sur la rue du Cardinal-Persico ainsi que l'aménagement du parc Saint-Michel et d'un écran végétal afin de mettre en valeur le noyau ouvrier mis à mal par la construction d'un mur immobilier et la destruction de son vieil aréna Jacques-Côté.

De concert avec les citoyens, le Conseil de quartier souhaiterait que le site de l'ancienne station d'essence à l'angle du chemin Saint-Louis et de la côte de Sillery devienne la porte d'entrée du site patrimonial de Sillery.

Question de foresterie urbaine, le Conseil dénonce la perte de 12 % de la canopée à Sillery et la coupe projetée de 1 500 arbres sur le tracé du tramway, en particulier sur le boulevard René-Lévesque, à la limite du quartier.

Concernant le tramway, le Conseil de quartier recommande de bien évaluer les choix technologiques du réseau de transport structurant et de mieux prendre en compte les citoyennes et les citoyens.



En complément, M^{me} Shee souhaiterait remercier M^{me} Kelly qui a fait des représentations auprès de la Ville dans le dossier judiciaire de la maison Bignell. Elle aimerait aussi attirer l'attention sur la [maison Timmony](#), datant du 19^e siècle et située tout près du site souhaité comme porte d'entrée du site patrimonial de Sillery. Elle espère que même si le changement au zonage a été accepté par le Conseil d'arrondissement malgré l'opposition du Conseil de quartier, le rêve citoyen pourra se concrétiser. À cet égard, elle remercie les citoyens de Sillery qui se sont penchés sur ce dossier.

- Présentation des états financiers

Les états financiers font partie intégrante du [rapport annuel 2021](#).

- Période de questions et commentaires du public
s.o.

Adoption du rapport annuel et des états financiers

RÉSOLUTION 22-AGA-04

Concernant la ratification du rapport annuel et des états financiers de 2021
SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR
M^{me} Nicole Lefebvre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier le rapport
annuel et les états financiers 2021.

Nomination des signataires des états financiers

RÉSOLUTION 22-AGA-05

Concernant la désignation des signataires du rapport annuel et des états
financiers de 2021

SUR PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Luc
Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner, M^{me} Hélène Garant,
présidente, et M. Hugues Beaudoin, trésorier, comme signataires du rapport
annuel et des états financiers 2021.

22-AGA-06 Période d'information de la Conseillère municipale

La Conseillère, M^{me} Maude Mercier-Larouche félicite le nouveau Conseil
d'administration et rend hommage aux personnes qui s'engagent et s'impliquent
dans le quartier.

Concernant le dossier du tramway dont elle est responsable à la Ville, elle invite
les personnes présentes à participer aux ateliers du 20 avril, en présentiel, et du
21 avril, en mode virtuel, qui porteront sur [l'insertion du tramway sur le boulevard
René-Lévesque Ouest et dans le secteur du Collège Saint-Charles-Garnier](#). Ces
ateliers permettront d'échanger avec les experts du Bureau de projet sur les trois
scénarios possibles d'insertion. Il y aura une [consultation en ligne](#) sur le même
sujet du 22 avril au 8 mai.

M^{me} Mercier-Larouche mentionne avoir pris connaissance aujourd'hui de la
pétition adressée par des citoyens à M^{me} Joëlle Boutin, députée de la
circonscription de Jean-Talon concernant une interdiction de stationnement dans
les rues avoisinantes du parc du Bois-de-Coulonge pendant l'événement des
Mosaïcultures. Elle n'a pas de réponse à offrir parce qu'il s'agit d'un projet
parrainé par le gouvernement du Québec. Toutefois, une rencontre est prévue le
3 mai prochain sur le sujet, mais la formule n'est pas encore précisée. Les
résidents du secteur et le Conseil de quartier seront informés prochainement.

Le [projet à Vélo](#) du Réseau de transport de la Capitale (RTC) a été lancé hier (11
avril). Certaines personnes ont déjà fait part de leur déception à propos du fait



qu'il n'y aura qu'une seule station dans le secteur de Sillery, soit celle du parc du Bois-de-Coulonge. M^{me} Mercier-Larouche précise que le réseau sera déployé progressivement et que de nouvelles stations s'ajouteront jusqu'en 2024, dont possiblement une sur l'avenue Maguire.

Dès cette année, à titre de responsable du dossier du RTC, M^{me} Mercier-Larouche suivra de près le projet *àVélo*. Elle rappelle que la mobilité active tient à cœur à la nouvelle administration municipale dans le cadre de sa Vision de la mobilité active 2022-2026 qui sera rendue publique en mai prochain.

Toujours dans le contexte du réseau cyclable, M^{me} Mercier-Larouche rappelle que le [questionnaire](#) concernant l'aménagement d'un lien de transport actif dans l'axe de la rue Marie-Victorin sera en ligne jusqu'au 17 avril. Un tronçon de ce parcours est situé dans le quartier, entre les avenues du Chanoine-Morel et Charles-Huot.

22-AGA-07 Questions et commentaires du public

àVélo - M^{me} Drury suggère que le Conseil de quartier soit consulté sur la localisation des prochaines stations de *àVélo* dans le quartier. M. Roy suggère même de faire des recommandations proactives à ce sujet. Ayant vu les récents appels d'offres de la Ville, il peut confirmer qu'il y aura d'autres stations dans le quartier. M^{me} Mercier-Larouche est ouverte à l'idée de consulter les Conseils de quartier sur la localisation de futures stations d'*àVélo*.

Rue Sheppard - M. Roy poursuit en mentionnant que les marquages au sol pour le vélo sur la rue Sheppard ne sont pas sécuritaires et ne suivent pas les normes du ministère des Transports (MTQ). La largeur des bandes cyclables a rétréci d'année en année et le 1,50 m recommandé par le MTQ n'est plus respecté. Il a contacté le 311 à ce sujet, mais n'a reçu du Service des transports et de la mobilité intelligente (STMI) qu'une réponse axée sur la fluidité des automobiles et des autobus. Il y a de la circulation certes, mais les bandes cyclables se doivent d'être sécurisées parce qu'elles se trouvent sur le corridor scolaire cyclable. M^{me} Mercier-Larouche va s'enquérir.

Avenue du Chanoine-Morel - Un citoyen demande si la Conseillère a du nouveau concernant le projet de rue conviviale. Elle indique que cela n'a pas encore été soumis aux pléniers de l'arrondissement parce qu'il n'a lieu qu'aux deux semaines. Elle a pris bonne note de l'intérêt des citoyens pour ce projet.

Parc Saint-Michel - Une citoyenne voudrait savoir s'il y a eu des soumissions pour le réaménagement du parc Saint-Michel et l'aménagement de la nouvelle rue pour accéder au Domaine Sous-les-Bois. M^{me} Mercier-Larouche ne peut fournir d'informations pour le moment. Elle suggère de consulter le site de la Ville pour obtenir les informations. Le Conseil exécutif se réunit tous les mercredis et vendredis et les [tableaux des décisions](#) sont rendus publics dans un délai de 24 heures. Ces décisions sont ensuite soumises pour approbation au Conseil de ville tous les mardis. Les [procès-verbaux](#) sont disponibles par la suite. M^{me} Mercier-Larouche transmettra un courriel au Conseil de quartier et à la citoyenne dès que l'information sur les soumissions sera publique.

Mosaïcultures – M^{me} Drury demande si le RTC a prévu des navettes ou des mesures pour faciliter l'accès au site des Mosaïcultures l'été prochain. Effectivement, un titre spécial a été créé par le RTC à 5 \$ l'aller-retour au lieu de 7 \$. Le site sera desservi par les parcours 11 et 25.

Une citoyenne demande des précisions concernant la rencontre du 3 mai au sujet du stationnement près du parc du Bois-de-Coulonge pendant les Mosaïcultures. Les citoyens qui demeurent dans le secteur seront contactés par la Ville au moyen d'un courrier distribué en porte en porte.

22-AGA-08 Résultat des élections
Voir le point 22-AGA-03.

22-AGA-09 Divers

M^{me} Drury rappelle que la balade des élus dans le cadre du mois de vélo est prévue le 15 mai. La balade débutera vers 11 h devant la bibliothèque Charles-H. Blais et empruntera l'avenue Maguire pour se rendre jusque sur l'avenue Jean-De Quen où elle se joindra à un autre groupe jusqu'au marché public de Sainte-Foy.

22-AGA-10 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Les personnes présentes sont invitées à rester en ligne pour la conférence qui suit.

M^{me} *Hélène Garant*
Présidente

M. *Luc Trépanier*
Secrétaire



II. Conférence des Mosaïcultures du 12 avril 2022

Conférence - **Mosaïcultures Québec 2022 – Il était une fois... la Terre !**

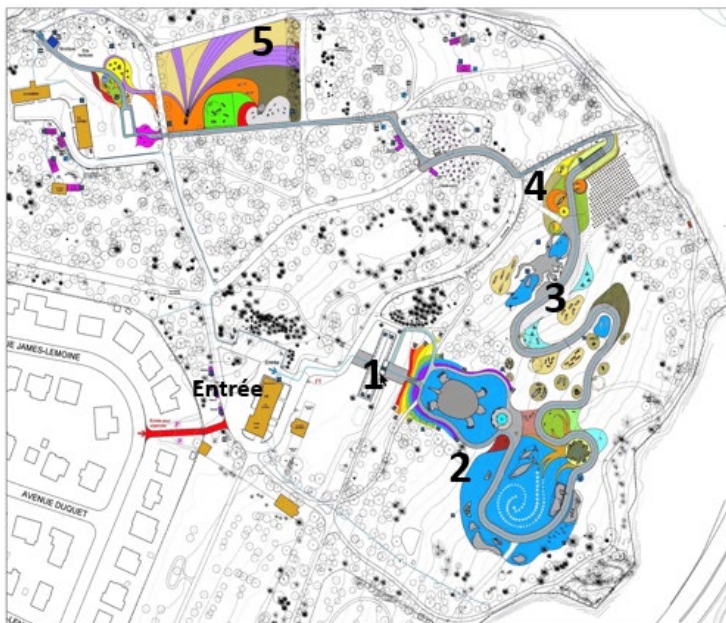
Par M^{me} Johanne MacKay, ingénieure, MBA, directrice générale adjointe, Mosaïcultures Québec 2022

Accompagnée de :

M. Philippe Plante, urbaniste, adjoint exécutif à la présidente et directrice générale, Commission de la capitale nationale du Québec

M. Hugo Bergeron, technicien aux événements du Bureau des grands événements, Ville de Québec

M^{me} MacKay mentionne d'entrée de jeu que l'instigatrice de l'événement, M^{me} Lise Cormier, ne pouvait être présente ce soir. Elle fera donc la présentation à sa place ce soir.



C'est en 1998 que l'idée de créer une compétition internationale de mosaïculture a vu le jour. Les Mosaïcultures Internationales de Montréal en 2000 visaient le double objectif de souligner l'avènement du nouveau millénaire, tout en créant un lieu d'échanges internationaux dans ce domaine. Depuis, l'organisme a été l'instigateur de cinq compétitions internationales et de six expositions d'envergure. Les *Mosaïcultures Québec 2022* s'ajouteront à cette liste.

Mosaïcultures Internationales de Montréal est un organisme à but non lucratif qui présente des œuvres d'art éphémères créées à partir d'un assortiment coloré de plantes et de fleurs qui évoluent au fil de la saison estivale.

L'événement [Mosaïcultures Québec 2022](#) sera constitué de 200 œuvres regroupées en cinq tableaux sur un parcours de 1,5 km d'une durée approximative de 2 heures. L'événement sera ouvert au public du 24 juin au 10 octobre, pendant 109 jours, de 10 h le matin jusqu'au crépuscule. Les heures d'ouverture seront donc fonction de la durée du jour, plus longue au début de l'été, plus courte à partir de la mi-août.

La thématique *Il était une fois... la Terre !* se veut un hommage à la vie qui vibre sur la planète et un rappel de sa fragilité inspirés des œuvres magistrales de la culture huronne-wendat et du livre de Jean Giono, *L'homme qui plantait des arbres*.

Les cinq tableaux sont les suivants.

1. La **résidence du lieutenant-gouverneur**. La pergola se veut une représentation de la résidence du lieutenant-gouverneur aujourd'hui disparue. Au pied de celle-ci, une douzaine de papillons géants tirent des bandes d'arcs-en-ciel autour de la grande tortue wendate.

2. Le monde polaire et marin

Au milieu d'ours polaires, de morses, de baleines australes, d'albatros et de manchots, le parcours traverse les icebergs et les banquises des mondes arctiques.

Puis, le fleuve aux grandes eaux répand baleines, épaulards, dauphins, bélugas et macareux au pied de l'annedda¹, le majestueux arbre de vie des Hurons-Wendat.

3. Les espèces menacées

Le parcours se poursuit ensuite autour de la Terre mère, dans des régions d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Australie où plusieurs espèces sont menacées d'extinction.

4. La Nation huronne-wendat

La traditionnelle maison longue des Hurons-Wendat est représentée par huit arches et deux fresques, réalisées par des artistes de Wendake, illustrant les huit clans de la nation.

À l'extérieur des arches, maïs, haricots grimpants et courges rappellent la culture maraîchère des trois sœurs que pratiquaient les Hurons-Wendat.

5. La ferme

La visite se termine au côté d'Elzéard Bouffier, l'homme qui plantait des arbres dans sa Provence natale, du laboureur d'antan et l'apiculteur, tous trois entourés de chevaux, lapins, moutons, chèvres, vaches, ratons laveurs, chat, chien et abeilles plus grands que nature.



Les travaux d'installation des différents tableaux ont recommencé récemment et se poursuivront jusqu'en mai.

On peut suivre l'évolution des pièces et structures sur la page Facebook des Mosaïcultures internationales.

Le démontage sera entrepris dès la fin de l'exposition en octobre par l'entrepreneur qui a mis en place l'exposition, ce qui devrait faciliter la remise en état des lieux.

L'événement nécessite la participation de plusieurs personnes. Un appel à tous est fait pour recruter des [bénévoles, jardiniers et préposés](#).

Questions et commentaires

Coût d'entrée – Les prix varient en fonction de l'âge, du statut et de la provenance des visiteurs. Tous les détails sont sur la [billetterie](#). Un passeport nominatif valide pour toute la saison est disponible à 50 \$ l'unité. Les plantes et leur couleur évoluant au cours de l'été, chaque visite pourrait être différente. Il n'y a pas de tarif spécial pour les riverains qui auront été incommodés par les travaux. Une étude a été réalisée pour

¹. Annedda, arbre d'Amérique du Nord, de la famille des thuyas, dont les aiguilles furent utilisées pour préparer une décoction qui sauva l'explorateur Jacques Cartier et son équipage d'une épidémie de scorbut durant l'hiver 1535-1536.

définir la tarification et c'est très compliqué de modifier la tarification à ce stade-ci. Un forfait familial est disponible, mais il n'y a pas de passeport familial.

Stationnement – Plusieurs options sont encore en analyse concernant la circulation autour du site comme des navettes ou des cases supplémentaires de stationnement à proximité. Des discussions sont en cours avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et avec l'Industrielle Alliance (IA). La disponibilité des cases de stationnement sera fonction du retour au travail des employés qui sont actuellement en télétravail. On s'assurera qu'il y aura toutes les indications nécessaires pour accéder au site afin d'éviter que les gens tournent en rond.

M. Hugo Bergeron, du Bureau des grands événements de la Ville de Québec, souligne que tout ce qui est du domaine public comme la circulation et le stationnement sera pris en considération lors de la rencontre du 3 mai.

Accessibilité du parc du Bois-de-Coulonge – Une citoyenne se plaint que les clôtures empêchent les citoyens de se déplacer. Le parc sera fermé au public à proximité des zones de travaux. L'événement occupera environ la moitié de la superficie du parc de sorte que l'autre moitié demeurera disponible cet été. En raison des pentes naturelles du site, il n'y aura pas de banc ni de table pour pique-niquer sur le site de l'exposition exception faite de l'aire de restauration qui offrira des rafraîchissements.

M. Philippe Plante, de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), indique qu'il y aura toujours une zone de pique-nique accessible entre le stationnement et les bâtiments qui se trouvent à la hauteur de la RAMQ. Il y aura éventuellement une autre zone de tables à pique-nique près de la maison du gardien, à l'entrée du parc. L'arboretum et le verger demeureront accessibles.

M. Hugues Beaudoin trouve dommage qu'on ait pris un lieu public libre d'accès pour le convertir en un endroit payant, privant ainsi de nombreux usagers de leur secteur de détente et de mobilité active. M^{me} Hélène Garant fait remarquer que l'événement aurait pu se tenir sur le site de la serre indo-australienne. La thématique animale aurait pu être mise en valeur et le lieu aurait pu profiter d'un aménagement paysager renouvelé. Une citoyenne remarque que l'aire de glissade aurait pu demeurer utilisable pendant l'hiver.

Bruits - Une riveraine déjà incommodée par le va-et-vient veut être rassurée quant aux bruits qui seront occasionnés par l'événement. Les animations et les activités ne seront pas envahissantes. La musique qui accompagne les tableaux sera douce. Le site fermera au coucher du soleil.

Patrimoine sylvicole - M. Hugues Beaudoin, aurait souhaité que les Mosaïcultures mettent en valeur le patrimoine sylvicole du parc du Bois-de-Coulonge. L'organisation a constaté la richesse de ce patrimoine, mais n'en a pas tenu compte dans la réalisation de l'événement. M. Beaudoin trouve cela bien dommage.

Remise en état des lieux – Les lieux seront remis dans leur état original. Des vidéos de tous, les chemins et lieux de passage ont été pris et ceux-ci seront remis dans cet état. Ces travaux devraient être terminés à la fin 2022. L'organisme est prêt à faire des legs si on lui en fait la demande. À titre d'exemple, la structure de l'homme qui plantait des arbres a été laissée à plusieurs endroits dans le monde où il y a eu des expositions.

Identification du site patrimonial déclaré de Sillery – M^{me} Mary Shee souligne qu'il y aurait une opportunité de faire connaître le *site patrimonial déclaré de Sillery* puisque le parc du Bois-de-Coulonge en fait partie. M^{me} Muriel Gennatas ajoute que l'occasion se prêterait à un circuit patrimonial et commercial. La formule reste à déterminer, mais des codes QR pourraient signaler les lieux intéressants. Ce seraient des projets très intéressants à soumettre à la Ville ou à la Société de développement commercial de l'avenue Maguire (SDCM).



III. *In memoriam*, Pierrette Vachon-L'Heureux, 1941-2022

Retraîtée en 2008, M^{me} Vachon-L'Heureux s'engage dans son milieu, notamment au sein du Conseil de quartier de Sillery où elle a été administratrice de 2008 à 2013 pendant cinq ans et présidente de 2013 à 2021 durant huit ans. Elle fut la cinquième présidente du Conseil de quartier en succédant à M^{me} Christiane Trudel en 2013.

Voici quelques faits saillants de sa contribution au Conseil de quartier et de sa présidence.

2013

- [Mémoire du Conseil de quartier de Sillery au Conseil du patrimoine culturel du Québec dans le cadre des consultations publiques du Plan de conservation du site patrimonial déclaré de Sillery](#) et participation aux trois jours d'audiences (27 mars, 2 et 3 avril) au Montmartre canadien.
- [Mémoire du Conseil de quartier dans le cadre du Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain](#) par la Commission de la capitale nationale du Québec, déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

2014

- 10^e anniversaire du Conseil de quartier de Sillery (2004-2014). Production d'un dépliant.
- Participation au [50^e anniversaire du site patrimonial déclaré de Sillery](#) (1964-2014). Inauguration de la sculpture totémique au parc de Bergerville.
- Participation aux [Journées de la culture](#), 29 septembre pour les quatre Conseils de quartier ayant un site patrimonial. Production d'un dépliant.
- Dossier de *Signalisation des quatre sites patrimoniaux de la ville de Québec*.

2015

- [Mémoire sur le Programme particulier d'aménagement du site patrimonial de Sillery et ses environs \(PPU\)](#), déposé à la Ville de Québec.
- Participation aux [Journées de la culture](#), 27 septembre, pour les quatre Conseils de quartier ayant un site patrimonial. Sous l'égide du Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, au Morin Center. Production d'un dépliant.

2016

- [Mémoire sur le projet de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec 2041](#), déposé à la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement le 6 juin.
- [Mémoire du comité patrimoine-histoire du Conseil de quartier de Sillery dans le cadre de la consultation publique sur la Vision du patrimoine](#), déposé à la Ville de Québec.
- [Mémoire sur l'avant-projet d'aménagement du pôle urbain Belvédère](#) déposé à la Ville de Québec le 1^{er} septembre.
- Formation du Comité de suivi de la mise en œuvre du PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs.

2017

- 5 rencontres du Comité de suivi de la mise en œuvre du PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs.
- [Mémoire sur la sécurité routière à Sillery](#), déposé dans le cadre de la consultation publique de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) le 14 février.
- [Mémoire du Conseil de quartier sur le projet de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, second projet](#), déposé auprès de la Commission consultative sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec à la Communauté métropolitaine de Québec (mémoire # 20).

2018

- Francisation d'une raison sociale d'un immeuble situé sur l'avenue Maguire qui sera dorénavant connu sous le vocable Le Maguire sur l'avenue.
- 3 rencontres du Comité de suivi de la mise en œuvre du PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs.

2019

- Une rencontre du Comité de suivi de la mise en œuvre du PPU du site patrimonial de Sillery et ses environs.
- Quatre résolutions du Conseil de quartier (en 2018 et 2019) demandant un moratoire concernant la démolition de l'aréna Jacques-Côté. Malgré ces recommandations et une demande d'enquête du Conseil de quartier auprès du vérificateur général de la Ville de Québec, l'aréna est démoli.
- Début des travaux du Comité sur l'identification visuelle du site patrimonial déclaré, septembre.

2020

- Poursuite des travaux du Comité sur l'identification visuelle du site patrimonial déclaré.
- Opinion du [Conseil de quartier de Sillery sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024](#), déposée dans le cadre de la consultation publique de la Ville de Québec le 10 janvier.

2021

- Première édition du projet de sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire, 2020-2024, avec trois écoles primaires des quartiers Sillery et Saint-Louis.

Le slogan qu'elle reprenait chaque année dans le mot de la présidente dans les rapports annuels d'activités du Conseil de quartier de Sillery était : Notre quartier, nous y vivons et nous y voyons ensemble ! (rapports [2014](#), [2015](#), [2016](#), [2017](#), [2018](#), [2019](#), [2020](#)).

En témoignage de son bénévolat, le Conseil a versé un don de 100 \$ (R 22-CA-52) au Fonds Roch-Valin (n° 9011) de la Faculté des lettres et des sciences humaines de la Fondation de l'Université Laval. Le Fonds Roch-Valin, créé en 1995, a pour objectif de venir en aide aux étudiants méritoires qui poursuivent des recherches en psychomécanique du langage sous la direction d'un professeur membre du groupe de recherche du Fonds Gustave-Guillaume (1974).

IV. Les rédactrices, rédacteurs et collaborateurs

Ce rapport a été rendu possible grâce à l'engagement constant des membres du Conseil d'administration, 2022-2023, du Conseil de quartier de Sillery.

Rédactrices et rédacteurs

Hélène Garant	Chapitre 1
Luc Trépanier	Chapitres 2,3, et 4
Annie Bilodeau	Chapitre 5.1
Danielle Chapleau	Chapitre 5.2
Muriel Gennatas	Chapitre 5.3
Mary Shee	Chapitre 5.3
Nicole Lefebvre	Chapitre 5.4
Annie Bilodeau	Chapitre 5.5
Janet Drury	Chapitre 6
Luc Trépanier	Chapitre 7
Hugues Blouin	Chapitre 8

Révision linguistique

Phyllis Leclerc Document



Photo 4. Maison patrimoniale Bignell

1524, côte à Gignac (construite en 1811)



Photo, Archives de la Société d'histoire de Sillery, ± 1965.
Cette photo origine de H. Durand de l'École d'architecture de l'Université Laval.

La maison Bignell, du 1524, côte à Gignac, est une résidence qui a été habitée depuis ses origines jusqu'en 1973. Le bâtiment de bois qui n'a jamais servi à d'autres fonctions est depuis cette époque abandonnée à son sort. Elle est une ancienne dépendance du domaine **Kilmarnock**. Les bâtiments secondaires à vocation agricole qui accompagnaient la maison sont quant à eux disparus à une date indéterminée. Elle est située dans le **site patrimonial déclaré de Sillery**, construite entre 1785 et 1817. Elle a une valeur patrimoniale exceptionnelle d'influences stylistiques britanniques (1790-1880) et palladiennes.